



OBSERVATOIRE
D É P A R T E M E N T A L

ENVIRONNEMENT



DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Observatoire de l'eau

Analyse du prix de l'eau en Seine-et-Marne

2014

seine-et-marne.fr  

SEINE & MARNE 7
LE DÉPARTEMENT

Table des matières

Préface	1
Synthèse	2
I. Rappels sur la gestion et la tarification de l'eau	4
A. Les principaux modes de gestion des services de l'eau	4
1) La régie communale	4
2) La régie intercommunale	4
3) La régie intéressée.....	4
4) L'affermage.....	4
5) La concession.....	4
B. La facture d'eau du particulier	5
1) Le principe de financement des services de l'eau.....	5
2) La production et la distribution de l'eau potable.....	6
3) La collecte et le traitement des eaux usées en assainissement collectif.....	6
4) Les redevances et taxe	7
II. Le prix de l'eau en Seine-et-Marne en 2013	10
A. A propos des données exploitées.....	10
1) La collecte des factures	10
2) Le traitement des données	10
B. Prix global de l'eau.....	11
1) Prix global de l'eau dans le département.....	11
2) Evolution constatée du prix global de l'eau	13
3) Prix global de l'eau dans les départements et pays voisins	15
4) Prix global de l'eau selon la population et le type de commune	16
5) Impact du prix global de l'eau sur la consommation	17
C. Prix de la production et de la distribution de l'eau potable.....	17
1) Prix de l'eau potable dans le département	18
2) Prix de l'eau potable selon le mode de gestion	18
3) Prix de l'eau potable selon la ressource exploitée.....	21
4) Poids de la part fixe dans le prix de l'eau potable	23
D. Prix de la collecte et du traitement des eaux usées.....	24
1) Prix de l'assainissement collectif dans le département	24
2) Prix de l'assainissement collectif selon le mode de gestion	26
3) Poids de la part fixe dans le prix de l'assainissement collectif	29

Annexes	30
A. Note méthodologique	30
B. Localisation des communes « urbaines » et « rurales » de Seine-et-Marne	31
C. Résultats de l'analyse par commune	32

Depuis 2005, le Service de l'eau potable et des actions préventives (SEPAP) de la Direction de l'eau et de l'environnement du Département, collecte annuellement un spécimen de facture d'eau pour chacune des communes de Seine-et-Marne. Cette enquête annuelle est rendue possible grâce au concours de tous les gestionnaires d'alimentation en eau potable, et d'assainissement collectif du département (communes, EPCI, sociétés fermières).

L'objectif de l'analyse de ces documents est **d'actualiser le prix moyen de l'eau en Seine-et-Marne**, de **suivre la variation des différentes composantes de la facture** à l'échelle communale et départementale, et enfin **d'expliquer les évolutions de tarification**.

En 2007, grâce à l'appui technique de la Direction des systèmes information du Département, une application informatique spécifique « Prix de l'Eau » a été réalisée afin de faciliter le traitement de l'information et l'alimentation d'une base de données permettant donc de conserver un historique, primordial à la compréhension des variations actuelles et futures du prix de l'eau. Cet historique est d'autant mieux exploité depuis 2012, que la Sous-direction de la cartographie et de l'information géographique a développé un nouvel outil optimisant l'édition des cartographies nécessaires à l'analyse du prix de l'eau.

En plus de l'intérêt que représente une connaissance précise du prix de l'eau, compte tenu de l'importance de ce sujet dans l'opinion et des disparités constatées sur notre territoire, cet inventaire constitue un élément complémentaire au Plan départemental de l'eau, qui a été signé en 2006 et reconduit en juin 2012, pour la période 2012-2016.

Ce document présente les résultats de ces analyses sur la base des factures d'eau 2013.

Synthèse

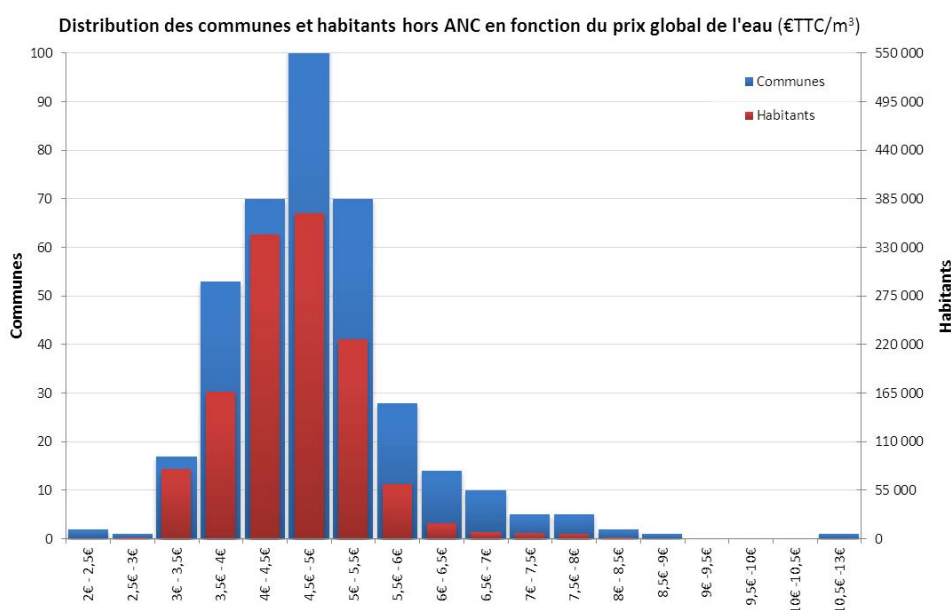
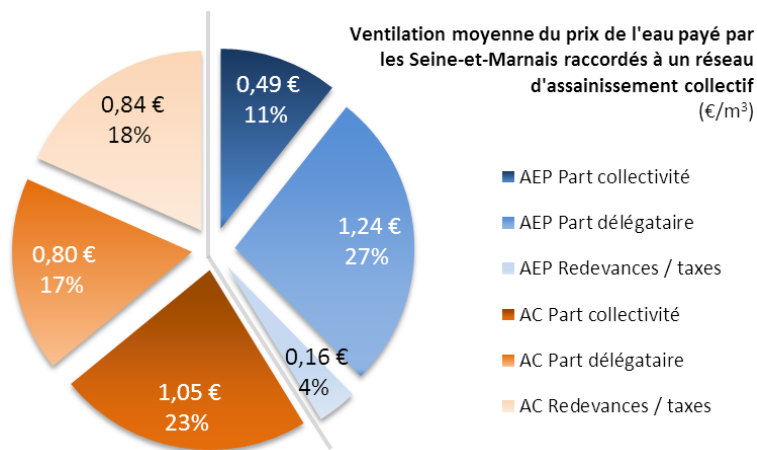
Prix global de l'eau

Le prix moyen payé par les Seine-et-Marnais est de **4,58 € TTC/m³**, et accuse sa plus faible augmentation depuis 2005 (+0,7 % contre +4,1 % d'augmentation moyenne depuis la création de l'Observatoire de l'Eau). L'eau est relativement chère dans le département par rapport aux moyennes nationale (3,38 € TTC/m³ selon les études en 2013) et européenne (3,31 € TTC/m³ en 2013). Les extrêmes de tarification sont observés dans les communes de moins de 500 habitants (2,12 € TTC/m³ à 12,14 € TTC/m³, hors communes uniquement en assainissement non collectif - ANC). Les communes entre 1 000 et 2 000 hab. présentent le prix moyen le plus élevé (5,04 € TTC/m³).

C'est dans les plus grosses communes que l'eau est la moins chère (4,23 € TTC/m³), et d'une manière générale, les habitants des communes urbaines payent leur eau 0,49 €/m³ de moins que ceux des communes rurales. On retiendra que **90 % des habitants du département payent l'eau entre 3 et 6 € TTC/m³**.

Prix de l'eau potable

Bien que la plage de variation soit large (0,60 à 3,70 € HT/m³), l'eau potable est en moyenne facturée **1,72 € HT/m³**, et à des prix assez homogènes puisque plus de **9 communes sur 10 distribuent une eau potable comprise entre 1 et 2,5 € HT/m³**, desservant environ **97 % des Seine-et-Marnais**. La qualité de la ressource exploitée (et les traitements qui en découlent pour la rendre potable) ainsi que l'âge des infrastructures et le taux de renouvellement annuel des canalisations sont les facteurs qui conditionnent le plus le prix de l'eau potable.



Prix de l'assainissement collectif

La variation de prix de cette composante est très importante (0,45 à 7,83 €/m³), et s'explique principalement par l'âge des équipements (un réseau ancien, et donc amorti, coûte moins cher qu'un réseau récent, en partie financé par la facture du consommateur, mais également par l'abondement ou non du budget annexe par le budget général pour les collectivités de moins de 3 000 hab.). La moyenne du coût de l'assainissement s'établit à **1,85 € HT/m³**, alors que **3 communes sur 5 facturent l'assainissement entre 1,0 et 2,5 € HT/m³**, collectant les eaux usées d'environ 90 % des Seine-et-Marnais.

Impact du mode de gestion sur le prix de l'eau

Si pour l'eau potable, les régies communales présentent en moyenne des prix plus compétitifs, de l'ordre de 0,45 € HT/m³ moins cher que les communes en Délégation de service public (DSP), il est à noter que les régies intercommunales présentent le prix le plus élevé. Dans le cas des services d'assainissement, les régies intercommunales sont également plus chères, de l'ordre de 0,53 € HT/m³ en plus des prix pratiqués par les délégations. On notera cependant que selon le mode de gestion, un même prix de l'eau peut couvrir des prestations différentes.

I. Rappels sur la gestion et la tarification de l'eau

A. Les principaux modes de gestion des services de l'eau

A la différence d'autres services publics, la gestion de l'eau, qui comprend **l'alimentation en eau potable (AEP)**, **l'assainissement collectif des eaux usées (AC)** et dans la majorité des cas, une autre composante correspondant à l'assainissement non collectif (ANC), a toujours été à la charge des communes. Ces dernières peuvent faire le choix d'assurer cette compétence, ou bien de la déléguer au niveau intercommunal, en vertu de l'article L 1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il existe ainsi plusieurs modes de gestion de l'eau potable en France.

Les principaux, explicités ci-dessous, existent aussi bien pour l'alimentation en eau potable que pour l'assainissement, indépendamment l'un de l'autre. Bien que la grande majorité des communes choisissent un même mode de gestion pour ces deux services, et un même délégataire le cas échéant, certaines communes, dites mixtes, ont dissocié les deux (AEP en régie et AC en affermage par exemple).

1) La régie communale

Ce mode de gestion concerne les communes qui ont fait le choix d'assurer elles-mêmes leur compétence eau. La commune, propriétaire des infrastructures et du réseau, gère donc en direct et de manière autonome le service, ainsi que l'entretien de son réseau.

2) La régie intercommunale

Cette solution concerne les communes qui ont fait le choix de se grouper et de déléguer leur compétence eau au niveau intercommunal, via la création d'un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), comme une communauté d'agglomération ou un syndicat, qui est alors propriétaire des installations et en assure l'exploitation et l'entretien. Ce mode de gestion permet aux communes adhérentes de mutualiser les moyens matériels et humains.

3) La régie intéressée

Dans ce cas de figure, un régisseur privé est contractuellement chargé d'assurer l'exploitation du réseau avec, en contrepartie, une rétribution qui comprend un intéressement aux résultats.

4) L'affermage

La commune ou l'EPCI propriétaire des infrastructures peut aussi faire choix de ne gérer que l'entretien de son réseau, et d'en déléguer l'exploitation à une société privée appelée délégataire ou fermier. Dans ce cas, l'entreprise est titulaire d'une convention de délégation de service public et tire sa rémunération de la redevance qu'elle perçoit directement auprès des usagers. La durée de ce type de contrat est généralement de 8 à 10 ans.

5) La concession

La concession est un mode de gestion assez proche de l'affermage. La principale différence est que l'entrepreneur privé construit lui-même les ouvrages et les exploite à ses frais, qu'il couvre grâce au prix de l'eau. La durée de ce type de contrat est généralement très longue (de l'ordre de 30 à 50 ans).

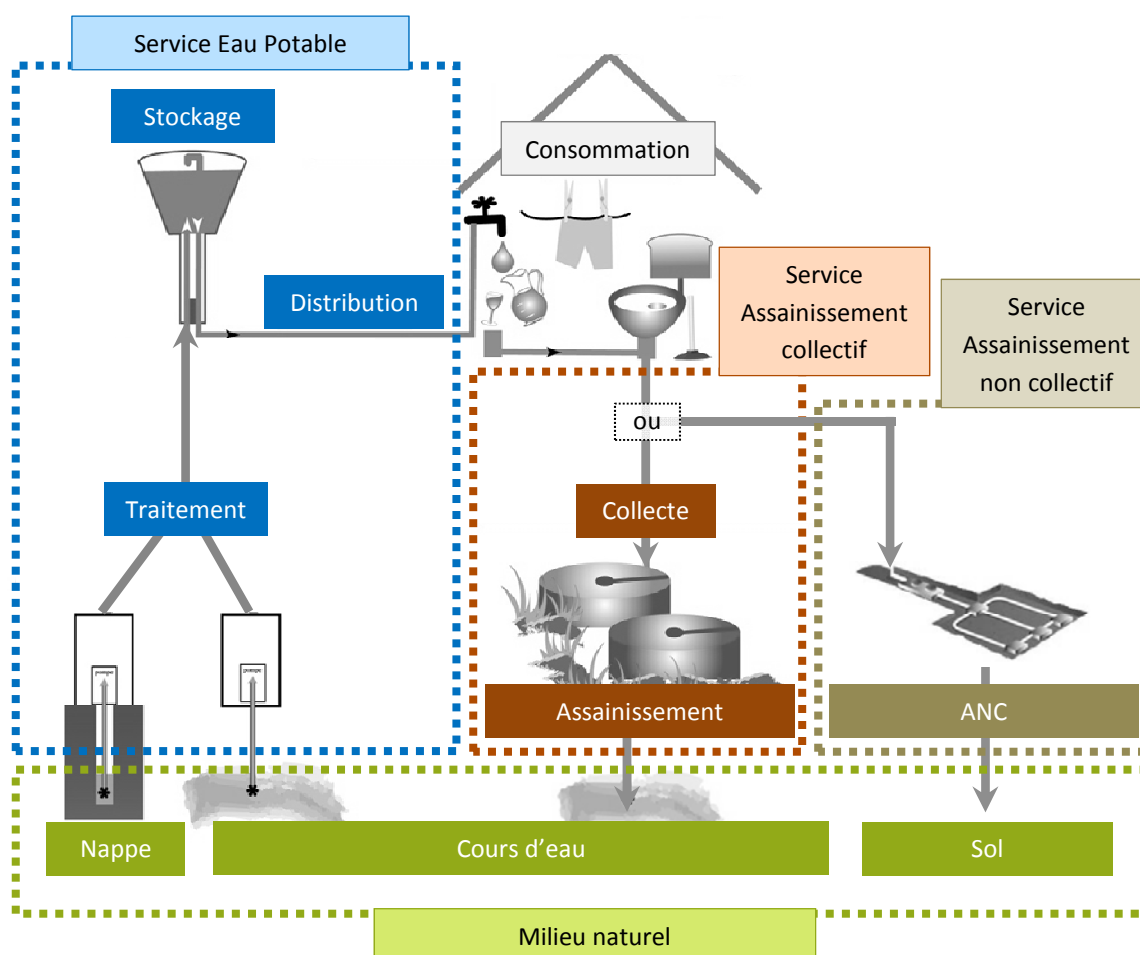
B. La facture d'eau du particulier

1) Le principe de financement des services de l'eau

Si l'eau est gratuite à l'état naturel, le traitement visant à la rendre potable et son acheminement jusqu'aux habitations, puis la collecte et la dépollution des eaux usées avant le rejet dans le milieu naturel, en passant par l'entretien des canalisations et de tous les ouvrages du réseau ont un coût. A ce titre, la Loi sur l'eau de 1992 établit le principe comptable selon lequel « l'eau paye l'eau ».

Ainsi la norme budgétaire et comptable M49 assujettit les communes, dès lors qu'elles comptent plus de 3 000 habitants, à tenir un budget autonome pour les services de l'eau. Dans ce budget spécifique et équilibré, doivent apparaître, entre autres, les dépenses de type amortissement, remboursements d'emprunt, investissements, coûts de fonctionnement. Il n'est donc pas possible pour ces communes de compenser un prix de l'eau sous-évalué par un recours au budget communal. Ce sont donc les abonnés de l'eau, via leur facture d'eau, qui financent les dépenses liées à la gestion de l'eau qu'ils consomment. Quel que soit le mode de gestion de l'eau potable et de l'assainissement collectif, cette facture d'eau permet la distinction entre les coûts liés à l'eau potable, ceux relatifs aux eaux usées, et les redevances et taxe afférentes.

Dans le cas particulier de l'assainissement non collectif (dispositif individuel de traitement des eaux usées installé sur la parcelle de l'habitation), la composition de la facture dépend des statuts du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) auquel la commune adhère. En cas de compétence à minima réglementaire, la facture peut voir apparaître un coût forfaitaire correspondant à la prestation de contrôle. Si cette structure a choisi de prendre la compétence de réhabilitation des dispositifs (non obligatoire), la facture d'eau peut ponctuellement faire apparaître une ligne spécifique. En revanche, l'entretien du dispositif est généralement à la charge du particulier et n'apparaît donc pas sur la facture, sauf cas où le SPANC a retenu cette compétence, ce qui est rare dans le département.



2) La production et la distribution de l'eau potable

L'eau naturellement potable est relativement rare. Lorsque ce n'est pas le cas, la ressource doit donc faire l'objet de traitements.

Il faut tout d'abord capter l'eau (en surface ou dans une nappe souterraine), la potabiliser et l'acheminer jusqu'au réseau privé de l'abonné. Ce service fait intervenir différents types d'ouvrages (stations de pompage, usines de traitement, sur-presseurs, réservoirs, canalisations,...) dont la construction et l'entretien sont souvent complexes, et nécessitent une exploitation rigoureuse pour garantir une alimentation en eau de qualité 24/24 h, et éviter les fuites et dégradations sanitaires liées à l'usure des matériaux et à la stagnation des eaux.

De plus, ne dépendre que d'une seule source d'eau pouvant s'avérer risqué en cas de pollution accidentelle, la sécurisation de l'alimentation en eau potable doit aussi parfois passer par la mise en place d'interconnexion(s) avec des collectivités voisines.

Tout au long de la chaîne de production et de distribution, l'eau doit faire l'objet de contrôles sanitaires réguliers, en tout point du réseau, afin de garantir au consommateur une eau de qualité. Des analyses ponctuelles sont donc réalisées par les gestionnaires qui sont tenus d'informer les services de l'Etat en cas de non-conformité, mais aussi directement par l'ARS (Agence Régionale de Santé) dans le cadre du contrôle sanitaire.

Enfin, la gestion de tous les services aux clients (abonnements, relevé des compteurs, facturation, conseils, suivi des fuites, renseignements) représentent également des coûts à prendre en compte.

Ainsi, le volet « distribution de l'eau » de la facture de l'abonné, faisant apparaître une « part collectivité » (ou « part syndicale ») et, dans le cas d'une Délégation de Service Public (DSP), une « part distributeur » (ou « part délégataire »), couvre l'intégralité de ces différentes dépenses liées à l'AEP.

3) La collecte et le traitement des eaux usées en assainissement collectif

L'assainissement collectif concerne la grande majorité des habitations seine-et-marnaises et couvre 91 % de la population. Après consommation, l'eau de ces habitations rejoint le réseau des eaux usées pour y être collectée, dépolluée et finalement restituée au milieu naturel. Cette étape importante, appelée assainissement, conditionne la qualité des cours d'eau, mais aussi potentiellement des ressources en eau potable des communes situées en aval.

La législation française ayant mis en œuvre le principe « pollueur payeur », les consommateurs participent à la pollution de l'eau par le rejet de leurs eaux usées, et doivent donc contribuer aux efforts de dépollution.

De la même manière que pour la production et la distribution de l'eau potable, le volet « collecte et traitement des eaux usées » de la facture d'eau peut être divisé en différentes parts selon le mode de gestion choisi par la commune. Dans tous les cas, il inclut la construction, l'entretien et l'exploitation des réseaux de collecte des eaux usées, mais aussi la construction et le fonctionnement des stations d'épuration, ainsi que le traitement des produits résiduels générés par ces usines (boues, sables, graisses...).

4) Les redevances et taxe

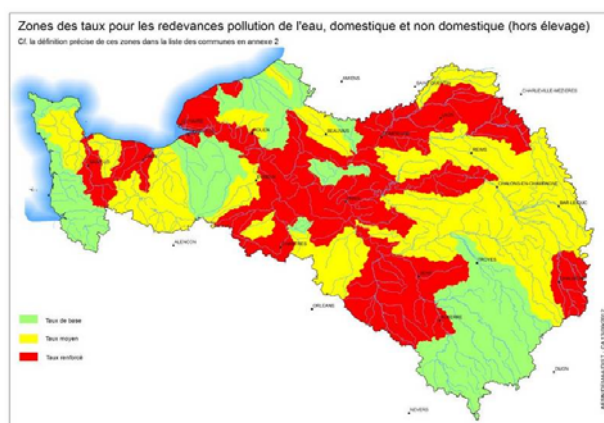
La facture d'eau du particulier peut intégrer une taxe (la TVA), et jusqu'à 4 redevances destinées à des organismes publics du domaine de l'eau.

a) Les redevances à l'Agence de l'eau et aux Voies navigables de France

En Seine-et-Marne, la quasi-intégralité des redevances sont perçues par l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) qui accorde en retour des aides financières aux différents acteurs de l'eau pour lutter contre la pollution, améliorer l'alimentation en eau potable, protéger la ressource et restaurer les milieux aquatiques. Depuis 2013, l'ensemble de ces redevances est déterminé sur la base du **Xème Programme de l'Agence de l'Eau**, qui a apporté un certain nombre de modifications au niveau du calcul de ces redevances. Ces dernières sont facturées en fonction du volume consommé et selon des taux variables :

- La **Redevance de lutte contre la pollution** est perçue par l'Agence de l'eau Seine-Normandie et est acquittée par tous les abonnés d'un service d'eau potable.

Elle est assise sur le volume d'eau facturé. Son taux est modulé en fonction des pollutions constatées dans les territoires considérés et des efforts nécessaires pour les réduire, les éliminer et atteindre le bon état écologique des eaux. Ainsi, la Seine-et-Marne est concernée par deux des trois zones de tarification que compte le bassin Seine-Normandie (zone « moyenne » et zone « renforcée »).



- La **Redevance pour prélèvement sur la ressource** (ou redevance préservation) concerne, elle aussi, tout abonné à un service d'eau potable et bénéficie à l'AESN. Le calcul se base sur l'origine de la ressource (surface ou souterraine) et sur le classement potentiel en ZTQ (Zone de Tension Quantitative) ou en ZRE (Zone de Répartition des Eaux) :

- Le classement en Zone de Répartition des Eaux¹ ou non du territoire de la collectivité : les ressources classées en ZRE étant considérées comme particulièrement vulnérables, la loi permet d'augmenter le plafond de cette redevance pour les collectivités concernées.
- Le type de ressource exploitée : la tarification de base (hors ZRE) est en effet plus favorable aux collectivités exploitant une ressource superficielle, plutôt que souterraine.



- La **Redevance de modernisation des réseaux de collecte** est payée à l'AESN par tout abonné raccordé à un réseau d'assainissement public. Elle ne concerne donc pas les abonnés en ANC. Son taux est unique dans le département, ainsi que dans tout le bassin Seine-Normandie car cette redevance correspond à une mutualisation globale des investissements nécessaires pour maintenir et améliorer le niveau de l'assainissement des eaux usées.
- La **Redevance aux Voies Navigables de France (VNF)** n'est due que par les communes qui prélèvent ou rejettent leur eau dans un cours d'eau du domaine public navigable géré par VNF. Elle contribue à l'entretien du réseau navigable.

¹ ZRE : Classement attribué par l'État à certaines ressources en eau souterraine qui présentent un déséquilibre chronique entre les prélèvements et la ressource disponible. Deux nappes sont concernées en Seine-et-Marne : la nappe du Champigny et celle de Beauce.

b) La Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

La TVA, qui est reversée à l'Etat et dont le taux est celui appliqué aux produits alimentaires soit 5,5 %. A noter que l'eau ne fait pas partie des produits pour lesquels ce taux a été porté à 7 % par le deuxième plan de rigueur de 2011. Dans le cas des communes en régie et des EPCI, en fonction du nombre d'habitants de la collectivité, la TVA peut être optionnelle. La TVA touche en revanche toutes les collectivités en Délégation de Service Public.

	TVA (%)			
	< 3 000 hab.		> 3 000 hab.	
	AEP	AC	AEP	AC
Régie communale			5,5 %	7 %
EPCI			5,5 %	7 %
DSP	5,5 %	5,5 %	5,5 %	7 %

A noter que depuis le 1^{er} janvier 2012, le taux de la TVA est passé de 5,5 % à 7 % pour la partie assainissement de la facture d'eau uniquement.

Exemple de facture d'eau d'un abonné en assainissement collectif
(Antérieure à 2012)

	Qté	Euro				Variation
		01/01/2011		01/01/2012		%
		Prix Unitaire HT	Montant HT	Prix Unitaire HT	Montant HT	
Distribution de l'eau						
Abonnement						
Abonnement (part distributeur)			31.36		32.20	2.68 %
Consommation						
Consommation avec Garantie Fuite (part distributeur) (m3)	120	1.0293	123.52	1.0570	126.84	2.69 %
Consommation (part syndicale) (m3)	120	0.2000	24.00	0.2000	24.00	0.00 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) (m3)	120	0.0683	8.20	0.0493	5.92	-27.80 %
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU			187.08		188.96	1.00 %
Collecte et traitement des eaux usées						
Consommation						
Consommation (part distributeur - SI) (m3)	120	0.8376	100.51	0.8012	96.14	-4.35 %
Consommation (part distributeur - SI Collecteur) (m3)	120	0.0535	6.42	0.0550	6.60	2.80 %
Consommation (part distributeur) (m3)	120	0.3458	41.5	0.3587	43.04	3.71 %
Consommation (part syndicale - SI) (m3)	120	0.4100	49.2	0.4000	48.00	-2.44 %
Consommation (part intercommunale) (m3)	120	0.4633	55.6	0.5189	62.27	12.0 %
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			253.23		256.05	1.11 %
Organismes publics						
(taxes et redevances)						
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau) (m3)	120	0.3684	44.21	0.3830	45.96	3.96 %
Redevance Voies navigables de France (m3)	120	0.0052	0.62	0.0052	0.62	0.00 %
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau) (m3)	120	0.2770	33.24	0.2880	34.56	3.97 %
TOTAL ORGANISMES PUBLICS			78.07		81.14	3.93 %
TOTAL HT de la Facture	en Euro		518.38		526.15	1.50 %
TOTAL TTC de la Facture	en Euro		550.69		558.93	1.50 %
	<i>Soit en Franc</i>		3 612.29		3 666.34	
Prix TTC du m3 hors abonnement	en Euro		4.31		4.38	1.60 %

Production et distribution de l'eau potable

Redevance AE*

Collecte et traitement des eaux usées

Redevances AE* et VNF

TVA

* Agence de l'Eau

II. Le prix de l'eau en Seine-et-Marne en 2013

A. A propos des données exploitées

1) La collecte des factures

Pour la 9^{ème} année consécutive, l'analyse du prix de l'eau en Seine-et-Marne se base sur une enquête, réalisée entre juillet 2014 et mars 2015, auprès de tous les gestionnaires d'eau du département, et dont le taux de réponse a atteint les **100 %** (les données des 513 communes du département ayant pu être recueillies, une n'ayant pas facturé d'eau en 2013). Dans 90 % des cas (462 communes), une « facture d'eau type » de 120 m³ a été fournie pour l'année 2013. Toutefois, pour les autres, généralement de petites régies communales pour lesquelles l'édition d'un spécimen de facture n'est pas toujours faisable, la facture fournie est celle de la mairie, d'un bâtiment communal ou d'un abonné de la commune.

A titre d'information, les données communales présentées en fin de document font apparaître les prix dont le calcul prend en compte un volume différent de ce volume de référence de 120 m³ ([Annexe C - Résultats de l'analyse par commune](#)).

2) Le traitement des données

Toutes les moyennes de prix présentées dans cette étude correspondent à des moyennes pondérées par le nombre d'habitants. Cela permet de prendre en compte la population des communes, contrairement à une moyenne arithmétique simple qui donnerait la même importance à chacune. Ainsi, dans tous les prix indiqués, une commune de 10 000 habitants pèse deux fois plus lourd qu'une commune de 5 000 habitants. L'objectif est de refléter au mieux le prix réellement payé en moyenne par les Seine-et-Marnais.

- **Prix de l'eau potable** : Toutes les données concernant le prix de l'eau potable ont été calculées en prenant en compte toutes les communes du département, puisque chacune dispose d'un service d'eau potable.
- **Prix de l'assainissement** : Les prix d'assainissement présentés concernent uniquement l'assainissement collectif des eaux usées. Les 122 communes qui ne disposent pas de ce service sont donc écartées de ces calculs. Leur liste est disponible en fin de document ([Annexe C - Résultats de l'analyse par commune](#)).
- **Prix globaux** : Les prix globaux de l'eau indiqués dans cette étude ont pour objectif de refléter la facture moyenne des Seine-et-Marnais raccordés à un réseau de collecte des eaux usées. De la même manière que pour les prix d'assainissement, ces derniers excluent donc les factures d'abonnés des collectivités ne disposant que d'assainissements non-collectifs (ANC).

B. Prix global de l'eau

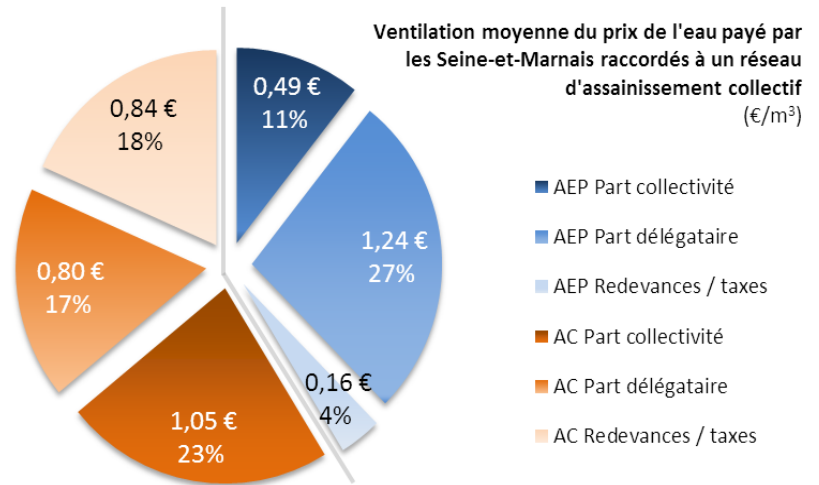
1) Prix global de l'eau dans le département

La **moyenne départementale du prix de l'eau**, payé par le Seine-et-Marnais s'établit à **4,58 € TTC/m³** pour l'année 2013 et se décompose de la manière suivante :

- Eau potable : 1,72 € HT/m³
- Assainissement : 1,85 € HT/m³
- Redevances et taxe : 1 €/m³

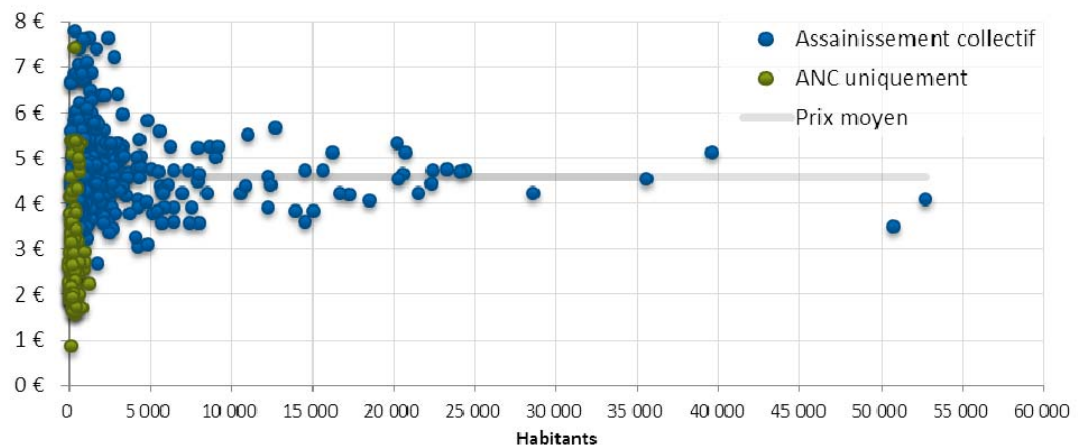
A l'échelle du département, on constate que les dispersions de prix de l'eau sont toujours très marquées d'une commune à l'autre. La tarification varie en effet :

- de **0,87 € TTC/m³** à **5,39 € TTC/m³** pour les communes en ANC uniquement
- de **2,12 € TTC/m³** à **12,14 € TTC/m³** pour les communes en assainissement collectif



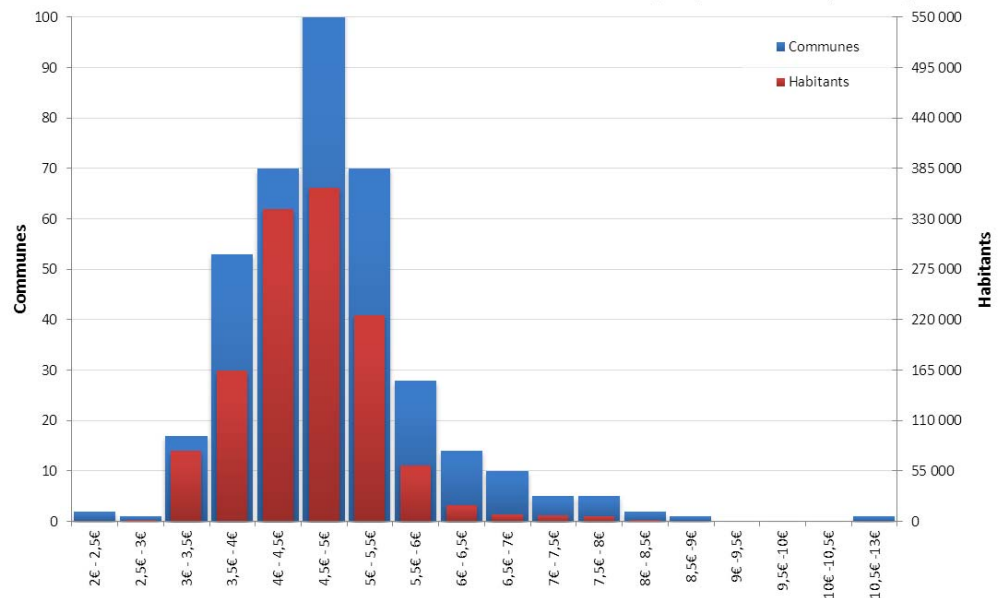
L'essentiel de la dispersion des prix de l'eau se concentre sur les plus petites communes, le tarif tendant à se stabiliser au niveau de la moyenne départementale avec l'augmentation de la population.

Distribution du prix global de l'eau des communes en fonction de leur population (€/TTC/m³)

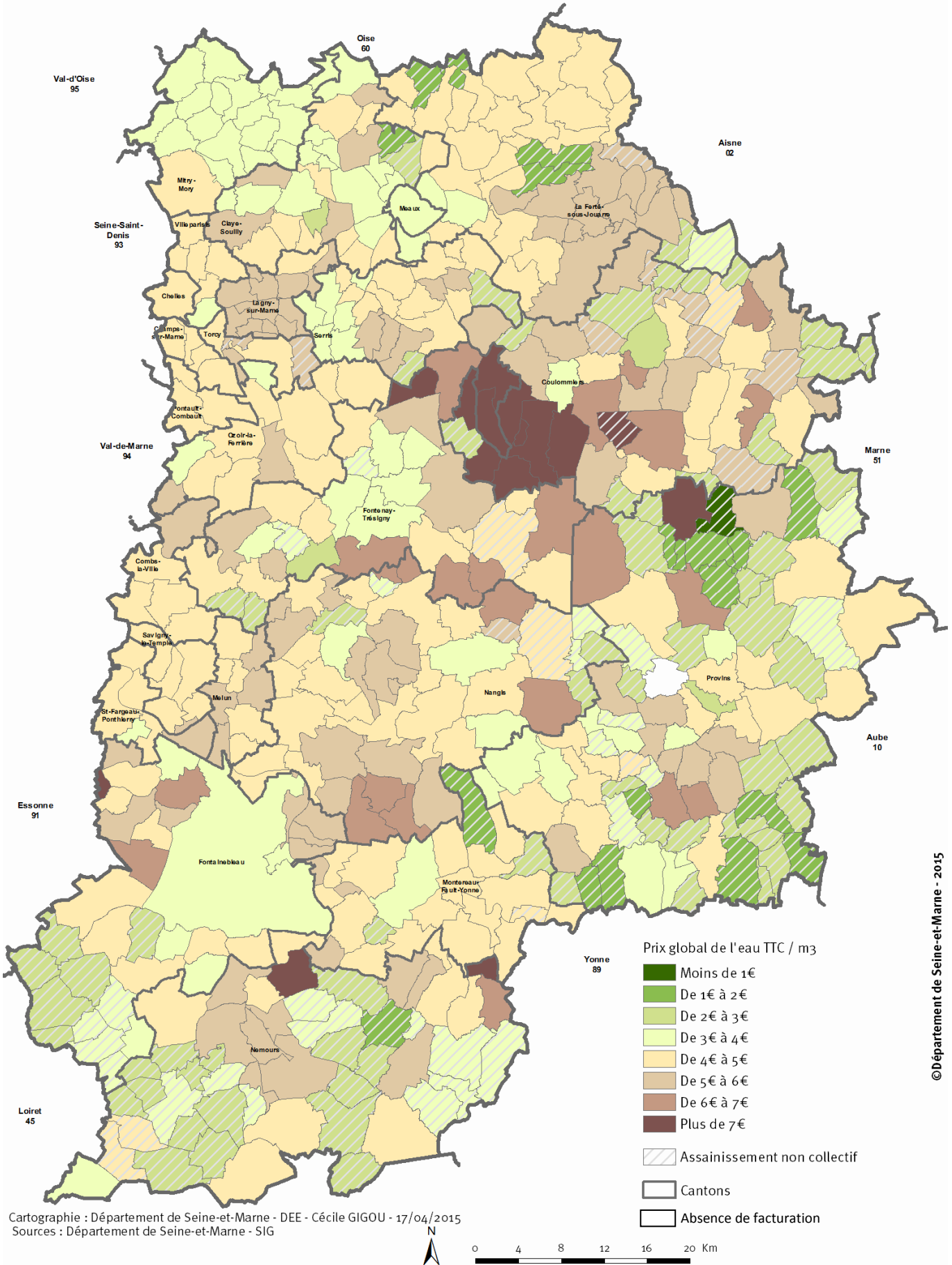


Ces extrêmes de tarification sont en réalité assez peu représentatifs puisqu'en 2013, 89 % des communes regroupant 97 % de la population ont facturé l'eau à des tarifs compris entre 3 et 6 € TTC/m³.

Distribution des communes et habitants hors ANC en fonction du prix global de l'eau (€/TTC/m³)



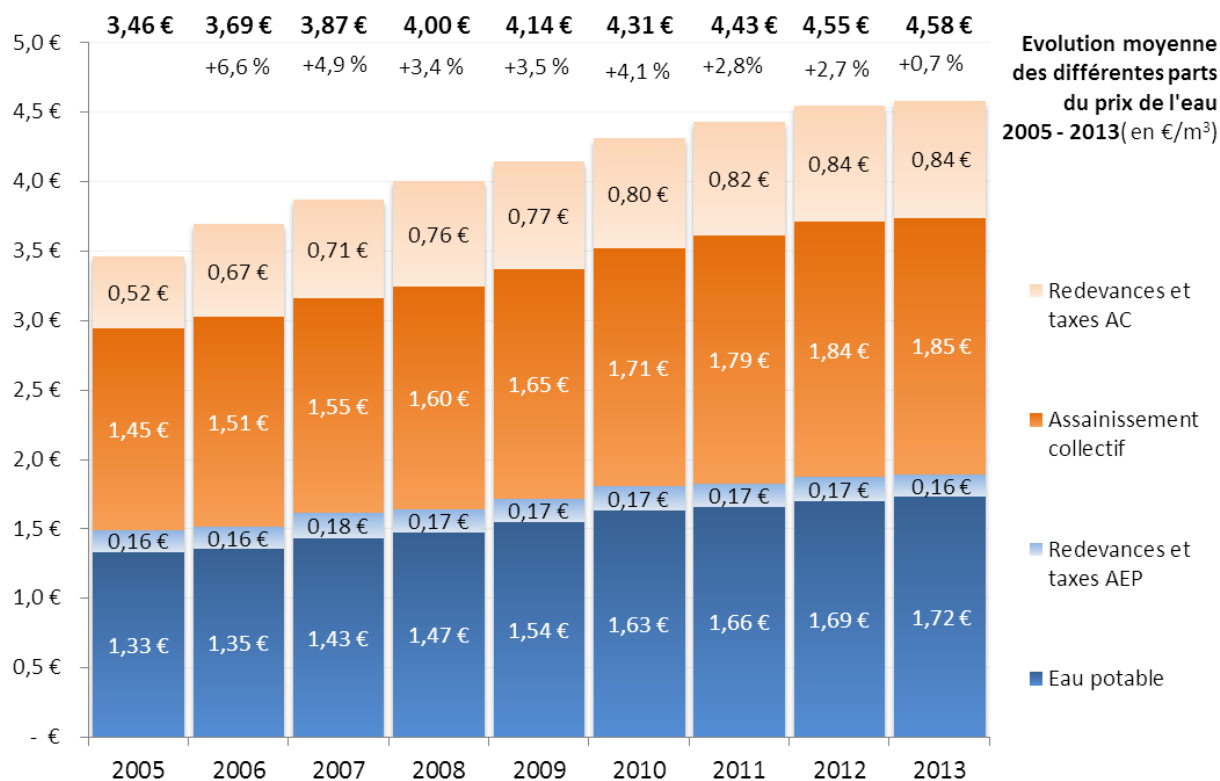
Répartition du prix global de l'eau TTC en Seine-et-Marne en 2013



© Département de Seine-et-Marne - 2015

2) Evolution constatée du prix global de l'eau

L'augmentation moyenne du prix de l'eau en Seine-et-Marne (pour un habitant raccordé à un réseau de collecte des eaux usées) constatée entre 2012 et 2013 est la plus faible depuis la création de l'Observatoire de l'eau en 2005, soit **+ 0,7 %**. Sur les 8 dernières années, l'augmentation est de l'ordre de + 32,4 %, soit en moyenne + 4,1 % par an et + 1,12 €. On notera que la hausse des prix est globale et que la ventilation des prix entre les deux services de l'eau et les redevances et taxe est sensiblement la même d'une année sur l'autre.

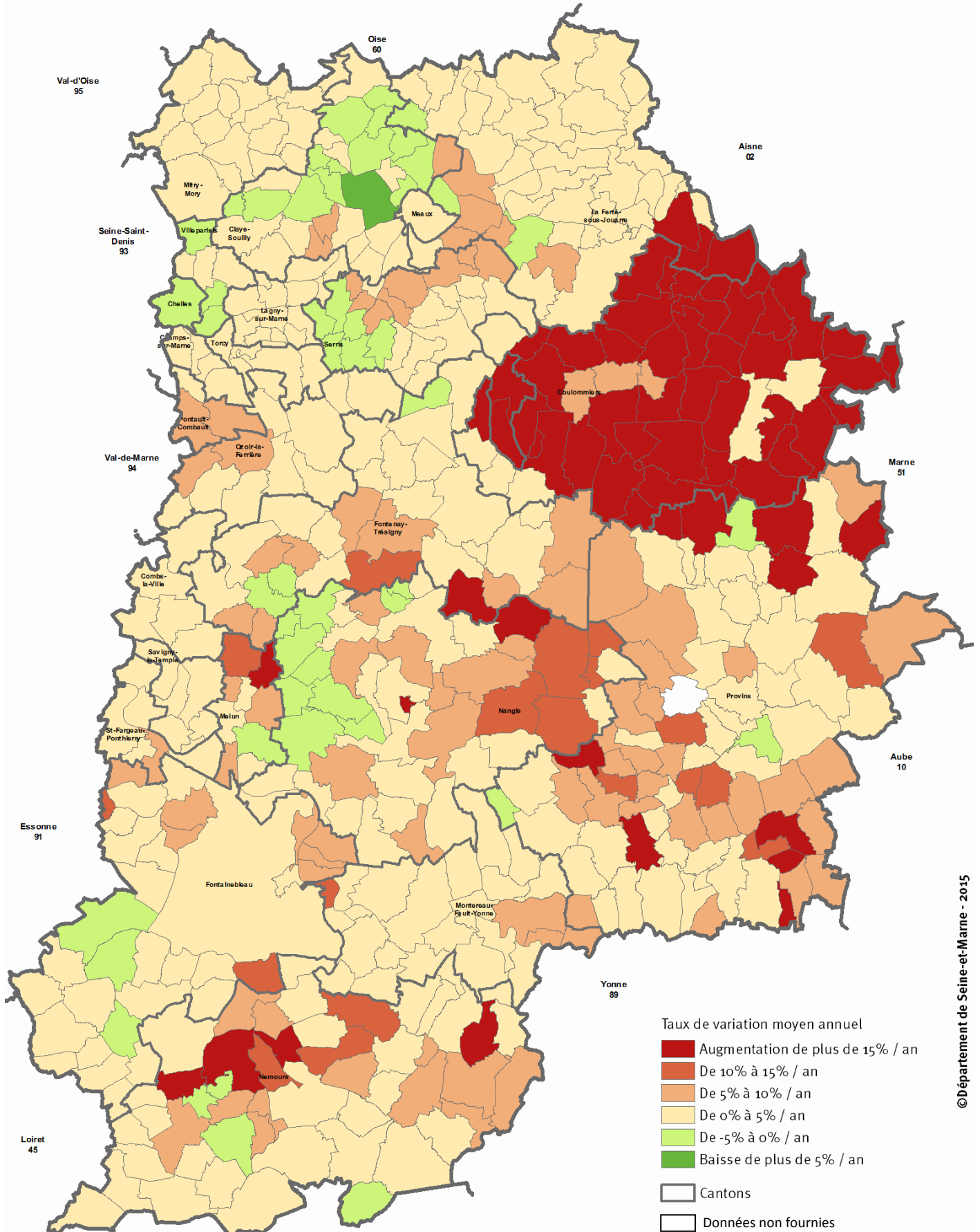


A l'échelle du territoire, la carte suivante met en évidence de fortes disparités de variation de prix entre les communes, sur les 8 dernières années. Ces écarts s'expliquent très souvent par la réalisation d'investissements divers :

- Remplacement de branchements d'eau potable en plomb
- Investissement dans une usine de traitement de l'eau (nitrates, pesticides,...) ou une station d'épuration
- Renouvellement de tronçons de réseau de distribution ou de collecte
- Mise en œuvre d'une interconnexion de réseau AEP
- Réalisation d'études diverses (prospection ressource, protection de captage, diagnostic de réseau,...)

A la marge, on observe néanmoins que quelques collectivités ont baissé leurs prix sur cette période, souvent du fait d'extinctions d'emprunts.

Taux de variation moyen annuel du prix global de l'eau TTC en Seine-et-Marne entre les années 2006 - 2013



©Département de Seine-et-Marne - 2015

Cartographie : Département de Seine-et-Marne - DEE - Cécile GIGOU - 16/04/2015
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG

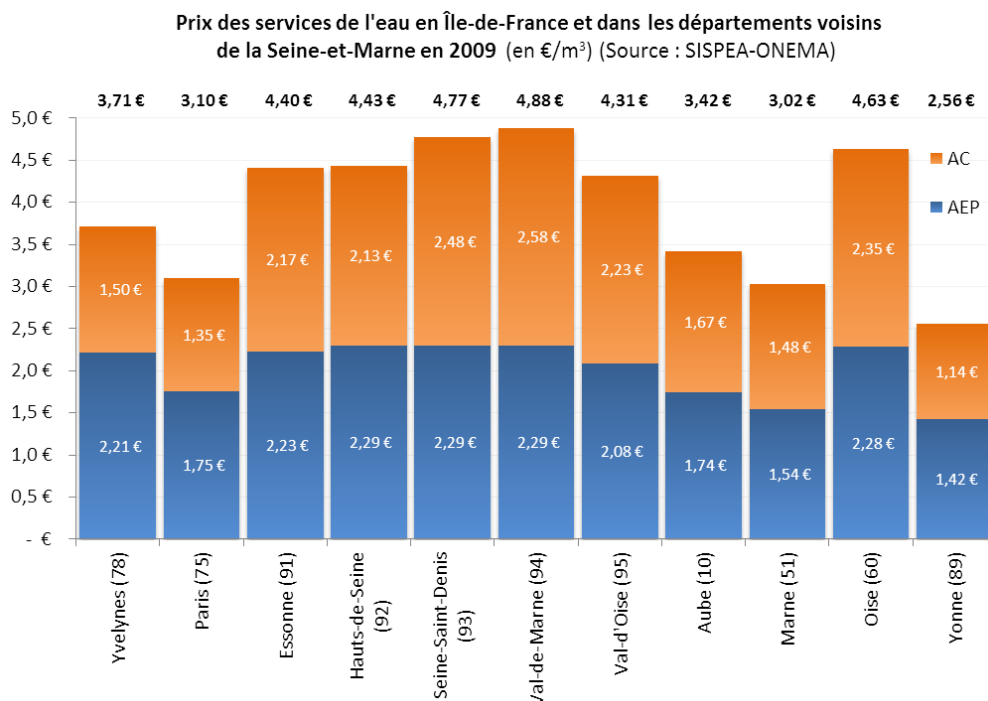


0 4 8 12 16 20 Km

3) Prix global de l'eau dans les départements et pays voisins

a) Prix de l'eau dans les départements voisins

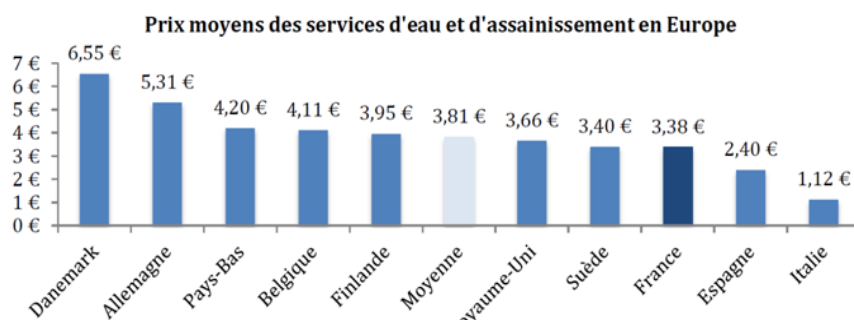
Le prix de l'eau en Région Île-de-France a été estimé à 4,12 € TTC/m³ en 2009², soit un prix très proche de celui observé sur notre territoire à la même période. Parallèlement, les prix observés dans les autres départements limitrophes (hors Aisne pour lequel il n'y a pas de données disponibles) s'élevaient en moyenne à 3,40 € TTC/m³.



On notera toutefois, dans l'étude SISPEA (Système d'information sur les services public d'Eau et d'assainissement), une sous-estimation assez nette du prix de l'eau dans notre département, par rapport à la valeur publiée par l'Observatoire de l'Eau en Seine-et-Marne pour l'année 2009 (3,37 €/m³ contre 4,14 €/m³). Ce constat s'explique par la faiblesse de l'échantillon pris en compte, du fait de difficultés rencontrées par les collectivités pour l'alimentation de la base de données.

b) Prix de l'eau dans les pays voisins

A l'échelle nationale, une étude estimait le prix de l'eau entre 2011 et 2013 à 3,38³ €/m³. A ce titre, l'eau en Seine-et-Marne est donc relativement plus chère que la moyenne nationale. Pour cette même année, à l'échelle européenne, la France est relativement bien placée en ce qui concerne le prix de l'eau, puisqu'environ 0,07 €/m³ sous la moyenne des pays voisins. L'augmentation annuelle en France suit globalement la tendance des autres pays européens.



Source : Etude Nus Consulting

Moyenne européenne : 3,31 €/m³
 Prix moyen en France : 3,38 €/m³

² Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement - SISPEA/ONEMA 2012

³ Publication de la 9e Edition du baromètre Nus Consulting sur le prix des services de l'eau en Europe entre 2011 et 2013 - Fédération professionnelle des Entreprises de l'eau

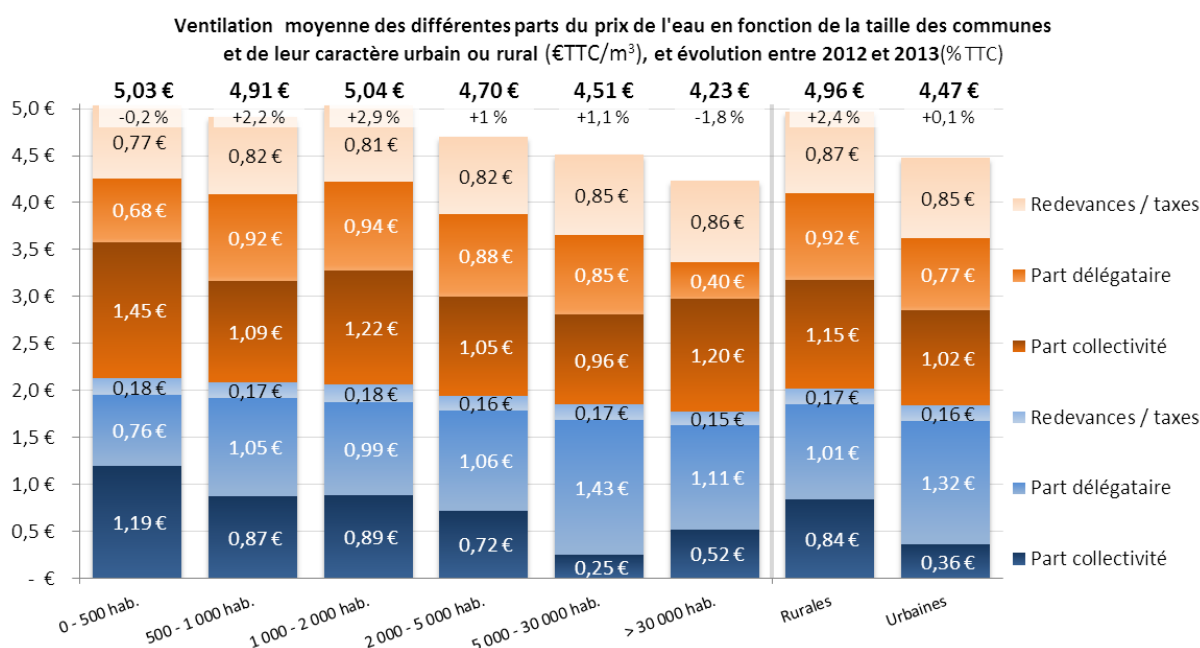
4) Prix global de l'eau selon la population et le type de commune

L'analyse par classe de population fait apparaître des hétérogénéités marquées. Contrairement aux années précédentes, avec un prix moyen de 5,04 € TTC/m³, les communes moyennes (entre 1 000 et 2 000 hab.) sont celles où l'eau coûte le plus cher, suivies de près par les petites communes de moins de 500 hab. A l'inverse, ce sont les plus grosses communes qui sont les plus attractives (4,23 €/m³). Entre 2012 et 2013, on constate que, du fait d'une forte augmentation du prix de l'eau des plus petites communes en 2012, l'augmentation des prix de l'eau a plus impacté les communes de taille moyenne que les plus petites (+ 2,9 %), alors que ce sont les communes de plus de 30 000 hab. qui ont connu la plus forte baisse de leur prix global (- 1,8 %).

- Concernant l'**eau potable**, on observe toujours une relative homogénéité du prix du service quelle que soit la taille de commune et son caractère urbain ou rural. Ainsi les communes de plus de 30 000 hab. facturent le service 1,78 € TTC/m³ contre 2,13 € TTC/m³ pour les collectivités de 500 à 1 000 hab.

L'augmentation du prix de l'eau potable entre 2012 et 2013 a une nouvelle fois majoritairement bénéficié aux collectivités, maîtres d'ouvrage des réseaux, avec + 10,8 % alors que la part délégataire accuse une légère baisse de -1,3 %, et parmi elles, préférentiellement à celles comprises entre 2 000 et 30 000 hab. Cela peut traduire un accroissement des investissements dans les infrastructures de réseau. Le fait que les grosses communes soient plus concernées laisse penser que certaines d'entre elles ont récemment réinvesti dans leur réseau, répondant à des problématiques de rendement insuffisant.

- Concernant l'**assainissement collectif**, il apparaît une stagnation de la tarification. Comme pour l'eau potable, l'augmentation de tarification a été perçue par les collectivités (+ 1,3 %), alors que la part délégataire reste quasi constante (- 0,2 %).



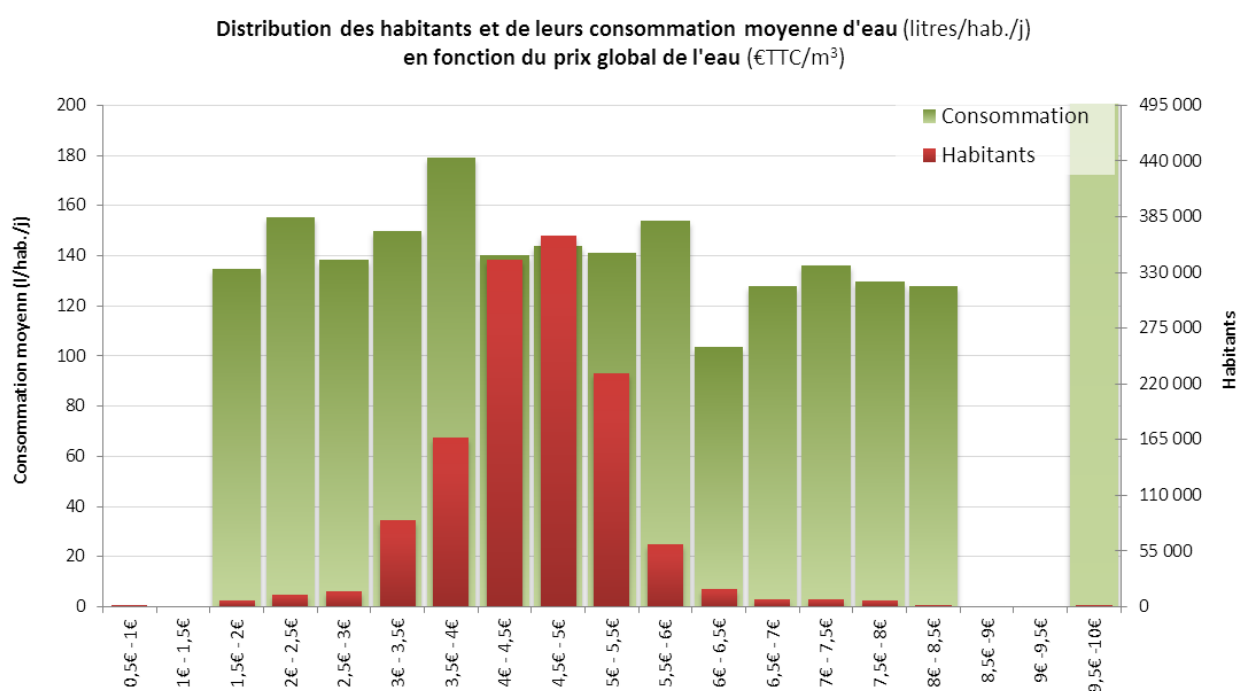
En Seine-et-Marne, 81 % des communes, regroupant environ 27 % de la population, sont qualifiées de « rurales » par arrêté préfectoral (29 avril 2013). Une grande partie des 100 communes dites « urbaines » est répartie sur la frange ouest du département, entre Mitry-Mory et Saint-Fargeau-Ponthierry, ainsi que sur un second axe s'étendant de Savigny-le-Temple à Moret-sur-Loing ([Annexe B - Localisation des communes rurales et urbaines en annexe](#)). La moyenne de population des communes urbaines est de l'ordre de 9 800 habitants contre 860 pour les communes rurales.

Une nouvelle fois on note que les communes rurales distribuent une eau environ 10,9 % plus cher que les communes urbaines.

5) Impact du prix global de l'eau sur la consommation

Sur la base des volumes d'eau facturés en 2013 par les gestionnaires et des populations communales, ont été estimées les consommations moyennes journalières par habitant de chacune des communes du département⁴.

On notera que les consommations sont calculées sur la base de la population recensée, qui ne prend en compte que les résidents permanents de chaque commune. Les flux quotidiens, notamment pour raison professionnelle ou touristique, ne sont donc pas pris en compte. Les volumes consommés durant des déplacements sont alors comptabilisés dans la consommation des habitants des communes visitées. De même pour les collectivités comptant de nombreux industriels, la consommation se retrouve artificiellement augmentée.



La consommation moyenne journalière d'un Seine-et-Marnais est donc de 147,8 l/hab/jour ce qui correspond à la moyenne nationale (148 l/hab/j) établies en 2011.

L'étude de ces moyennes de consommation journalière fait apparaître une légère corrélation entre la consommation et le prix de l'eau, impliquant une baisse des consommations avec l'augmentation du prix de l'eau. Pour autant, aucune tendance nette ne se dégage, contrairement aux années précédentes.

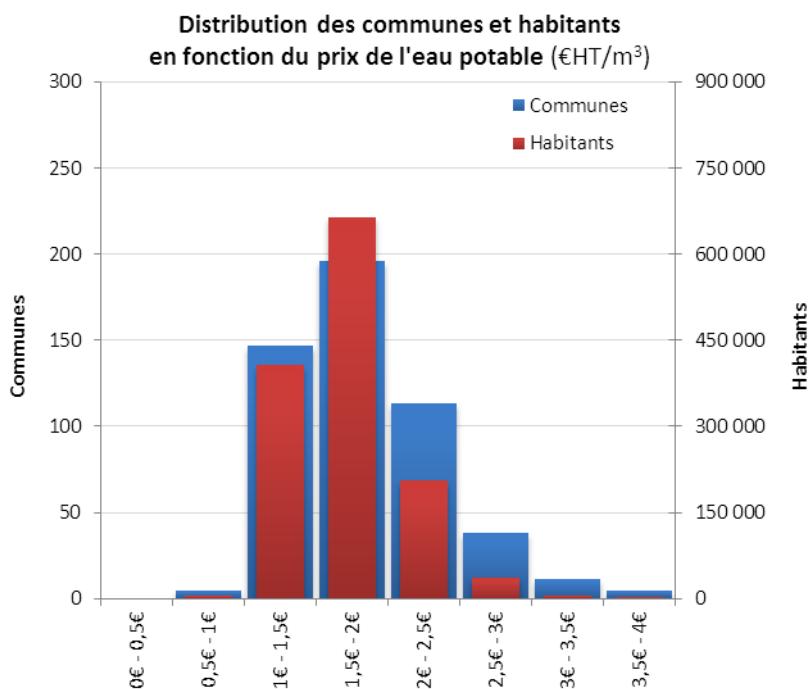
C. Prix de la production et de la distribution de l'eau potable

Seuls les prix du service de l'eau potable, hors taxes, sont étudiés dans cette partie, sauf indication contraire. Ces derniers n'incluent donc pas les redevances ni la TVA, ce qui permet une comparaison plus juste de l'évolution du prix des services.

⁴ Performance des réseaux d'alimentation en eau potable de Seine-et-Marne en 2013 - Département de Seine-et-Marne, 2014

1) Prix de l'eau potable dans le département

En 2013, le prix de l'eau potable varie de **0,60 € HT/m³ à 3,70 € HT/m³** soit un facteur 6, ce qui s'explique en grande partie par la qualité de la ressource disponible, le type de traitement qu'elle nécessite, et l'entretien qui est réalisé sur le réseau de distribution et les infrastructures. Au-delà de ces extrêmes de tarification, le prix de ce service coûte en **moyenne 1,72 € HT/m³** dans le département et a augmenté de **+2,3 %** par rapport à 2012. De plus, les prix en Seine-et-Marne sont en fait relativement homogènes puisque plus de **9 communes sur 10 distribuent une eau potable comprise entre 1 et 2,5 € HT/m³**, desservant environ **97 % des Seine-et-Marnais**.



2) Prix de l'eau potable selon le mode de gestion

Contrairement aux années précédentes, l'analyse par mode de gestion montre que les **services des régies intercommunales sont en moyenne plus coûteux d'environ 0,93 € HT/m³** que les services gérés en régie.

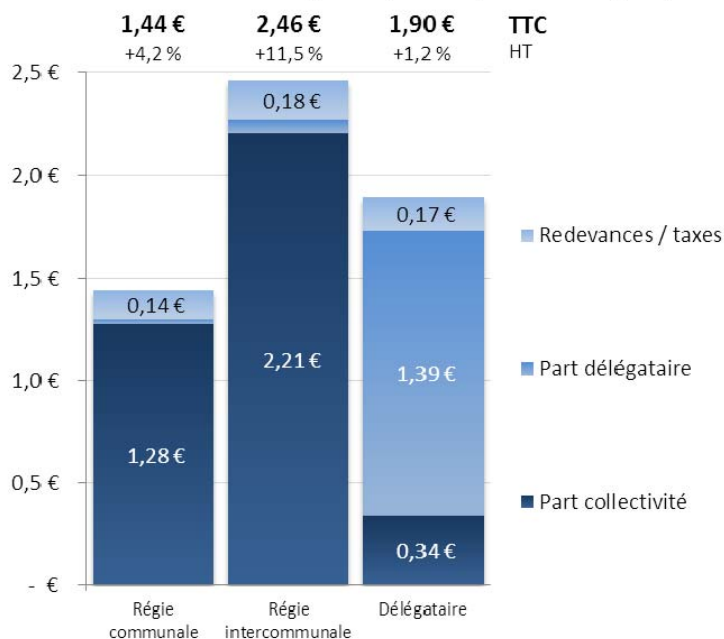
Les prix des EPCI ont subi cette année une hausse semblable à celle connue en 2011 (+11,5 % pour 37 % en 2012). Ceci peut s'expliquer par la mise en œuvre dans certains syndicats d'une politique de travaux qui peuvent comprendre des opérations d'interconnexions de réseaux, de renouvellement de réseaux, le remplacement de branchements plomb ou encore des réhabilitations de châteaux d'eau.

Cette hausse est toutefois à relativiser car la population départementale dont l'eau potable est gérée en régie intercommunale n'est que d'environ 60 000 hab.

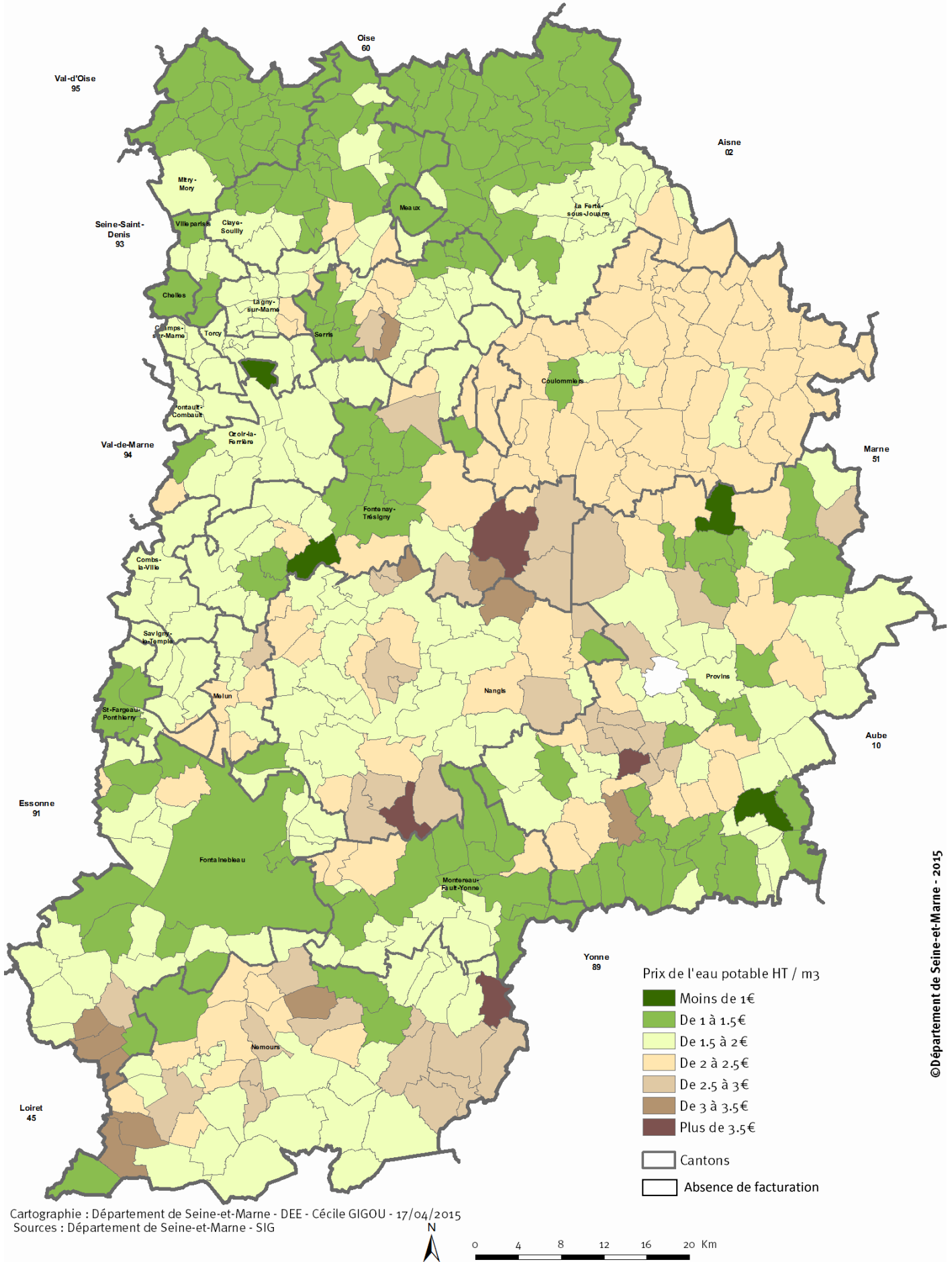
Le prix moyen de l'eau potable des communes gérées en délégation de service reste stable par rapport à l'année 2012 (1,71 € HT/m³ en 2012 et 1,73 € HT/m³ en 2013).

De même, le prix moyen des communes en régie reste stable par rapport à l'année 2012 (1,25 € HT/m³ en 2012 et 1,28 € HT/m³ en 2013).

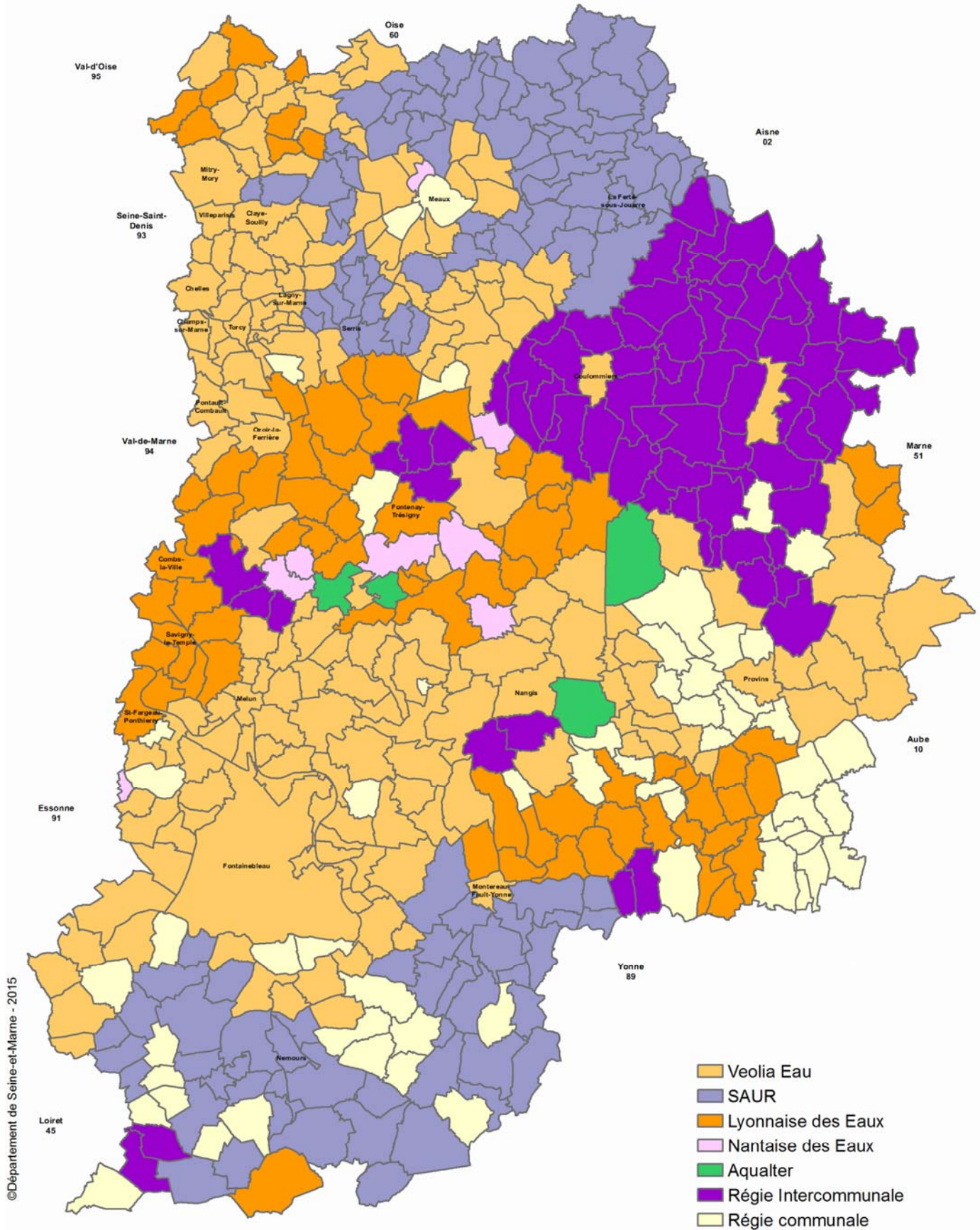
Ventilation moyenne des différentes parts du prix de l'eau potable en fonction du mode de gestion (€TTC/m³) et évolution (% HT)



Répartition des prix HT de l'eau potable en Seine-et-Marne en 2013



© Département de Seine-et-Marne - 2015



©Département de Seine-et-Marne - 2015

Cartographie : Département de Seine-et-Marne - 2015
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG -



3) Prix de l'eau potable selon la ressource exploitée

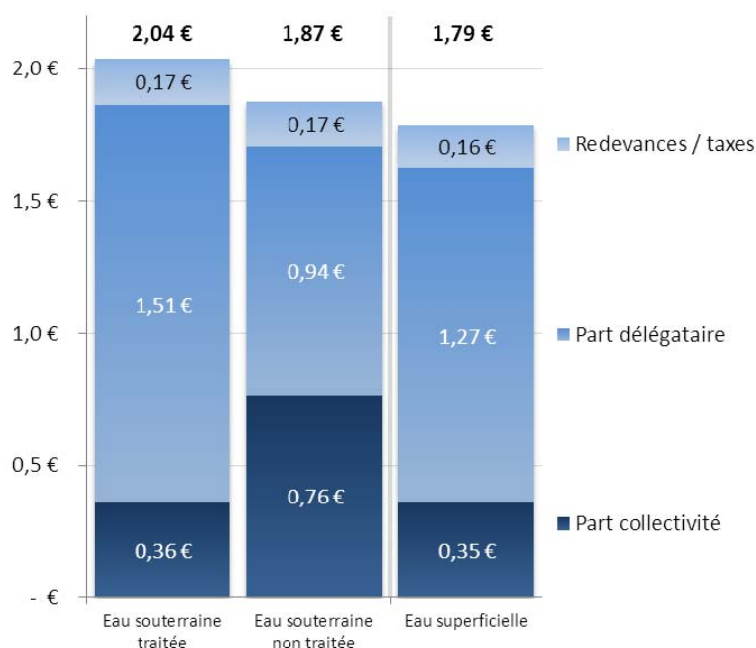
a) Prix de l'eau par nature de ressource

Durant leur infiltration jusqu'aux nappes souterraines, les eaux de pluie subissent une épuration naturelle par le sol. De fait, les eaux souterraines sont généralement de meilleure qualité que les eaux superficielles, qui elles, font l'objet de multiples rejets polluants (stations d'épuration, eaux pluviales urbaines, effluents industriels,...), et sont donc souvent privilégiées pour l'alimentation en eau potable à moindre coût de traitement.

La dépendance des communes et habitants de Seine-et-Marne vis-à-vis des différentes natures de ressource est la suivante (certaines communes exploitant plusieurs ressources) :

	Communes		Habitants	
Eau souterraine non traitée	336	(62 %)	400 000	(27 %)
Eau souterraine traitée	119	(22 %)	452 000	(31 %)
Eau superficielle	87	(16 %)	623 000	(42 %)

Ventilation moyenne des différentes parts du prix de l'eau potable en fonction du type de ressource exploitée (€TTC/m³)



En Seine-et-Marne, 70 % de la population est alimentée par une eau potable ayant subi un traitement poussé. Concernant le prix de l'eau, on observe que les eaux superficielles, affichent un prix légèrement inférieur au prix des eaux souterraines qui respectent les normes d'eau potable à l'état naturel (1,71 € HT/m³).

Les communes qui facturent l'eau la plus chère exploitent généralement une eau souterraine nécessitant un traitement (1,86 € HT/m³) et ont tendance à déléguer le service à une société fermière.

Les communes concernées pourraient par ailleurs être plus nombreuses dans les années à venir, du fait de l'augmentation générale des teneurs en pesticides et nitrates dans les nappes peu profondes du

département, contraignant de plus en plus de collectivités à s'équiper d'unités de traitement intercommunales ou à s'interconnecter avec une ressource de qualité conforme.

Contrairement à ce qui est généralement observé, l'eau potable produite à partir de ressource superficielle (rivières Marne et Seine) n'est pas la plus chère dans le département (1,62 € HT/m³). Deux éléments peuvent expliquer ce constat :

- La **taille des usines** de potabilisation d'eau, dont la capacité moyenne, en Seine-et-Marne, est nettement plus importante que celle des multiples dispositifs de traitement d'eau souterraine, qui permet au gestionnaire de faire des économies d'échelle non négligeables.

- Le **mode de gestion** choisi par la ville de Meaux, qui exploite en régie une des plus grosses usines de traitement d'eau superficielle du département, ce qui contribue à réduire les coûts moyens d'exploitation de cette ressource sur le territoire (Partie II.C.2.).

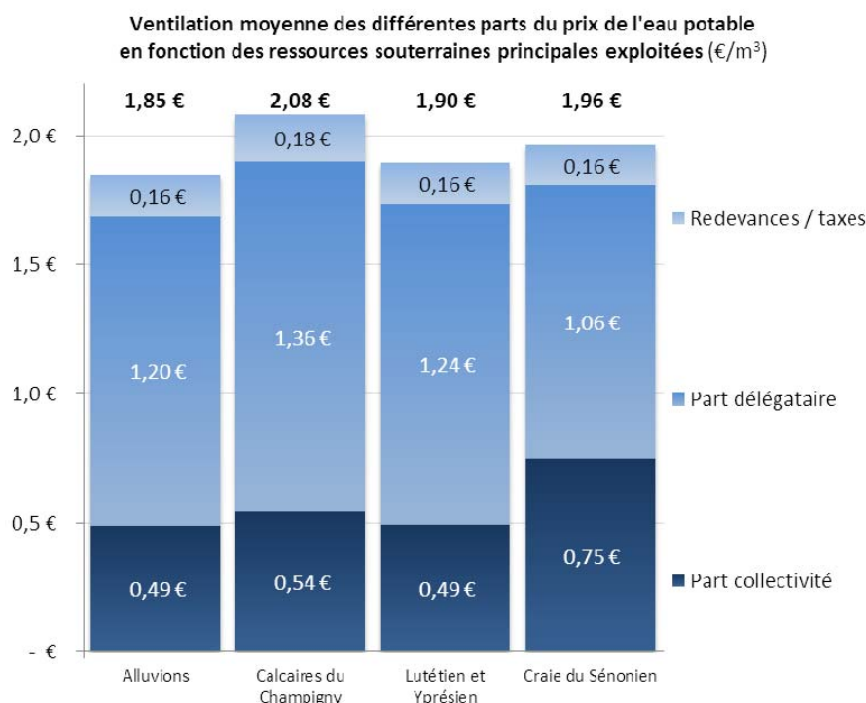
Entre 2012 et 2013, l'ensemble des prix des services d'eau potable a augmenté, quelle que soit la ressource utilisée : + 0,03 € HT/m³ pour les eaux traitées, + 0,07 € HT/m³ pour les eaux non-traitée et + 0,01 € HT/m³ pour l'eau potable issue de la Marne et la Seine.

b) Prix de l'eau souterraine par type d'aquifère

Dans le département, la dépendance des communes et habitants de Seine-et-Marne vis-à-vis des 6 types d'aquifères exploitées pour la production d'eau potable est la suivante (certaines communes exploitant plusieurs ressources) :

	Communes	Habitants
Calcaires du Champigny	218 (35 %)	498 000 (39 %)
Lutétien et Yprésien	117 (19 %)	277 000 (22 %)
Alluvions	102 (16 %)	190 000 (15 %)
Craie du Sénonien	100 (16 %)	135 000 (11 %)
Calcaires de la Brie et sables de Fontainebleau	32 (5 %)	38 000 (3 %)
Albien	6 (1 %)	7 400 (1 %)

L'analyse des prix des collectivités distribuant une eau potable produite à partir des 4 types d'aquifères principaux du territoire fait apparaître :



- Une homogénéité des prix de l'eau potable produite à partir de nappe des alluvions et du Lutétien/Yprésien avec des prix compris entre 1,69 et 1,74 € HT/m³, soit sensiblement le même tarif qu'en 2012.
- Un net surcoût d'exploitation de l'aquifère du Champigny (+ 0,21 € HT/m³) et de la craie du Sénonien (+ 0,12 € HT/m³) ce qui vient confirmer l'impact financier de l'augmentation des pollutions (notamment pesticides) de ces ressources.

A noter que le type de ressource n'est évidemment pas le seul facteur d'influence du prix de l'eau et ne peut pas expliquer à lui seul les variations de prix. Parmi les facteurs non-explorés dans cette étude, la taille des dispositifs de potabilisation ainsi que la longueur et le taux de renouvellement annuel de réseaux jouent aussi fortement.

4) Poids de la part fixe dans le prix de l'eau potable

Sur la facture du particulier, le prix de l'eau potable peut comprendre un certain nombre d'abonnements au service (notamment location du compteur), perçus par l'exploitant et/ou la ou les collectivités en charge de la compétence sur la commune.

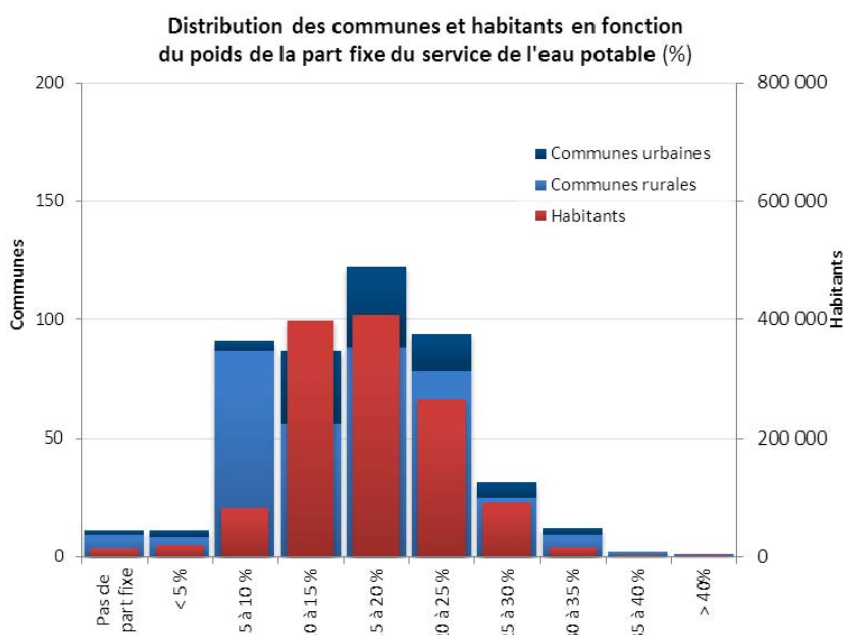
Depuis le 1^{er} janvier 2012 et l'entrée en vigueur de l'arrêté du 6 août 2007 de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006 (LEMA), la part fixe est règlementée. Son taux maximal est dorénavant plafonné, sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³, à :

- 30 % du coût total du service pour les communes et EPCI à caractère urbain
- 40 % du coût total du service pour les communes et EPCI à caractère rural ou touristique.

Pendant l'année 2013, on observe que :

- La quasi-totalité des communes du département (96 %) pratique la facturation d'une part fixe sur le service de l'eau potable, alors que seules 70 % des communes françaises l'appliquent⁵.
- Parmi ces collectivités, le taux moyen appliqué pour la part fixe s'élève à 16 %, soit moins que la moyenne française qui s'élève à 21 %.
- Le coût moyen annuel de la part fixe de l'eau potable sur la facture du Seine-et-Marnais est de 32,9 € HT, contre 45,58 € HT pour le reste de la France.
- 3 communes urbaines (Héricy, Samoreau et Vulaines-sur-Seine) dépassent de 1,1 % le seuil de 30 % de part fixe en eau potable qui les concerne.
- 1 commune rurale (Précy-sur-Marne) dépasse de 6 % le seuil de 40 % de part fixe en eau potable qui la concerne.

On retiendra que la pratique de tarification d'une part fixe en eau potable est légèrement plus fréquente sur notre territoire qu'au niveau national, mais qu'à l'inverse, son taux est légèrement plus bas.



⁵ Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement - SISPEA/ONEMA 2012

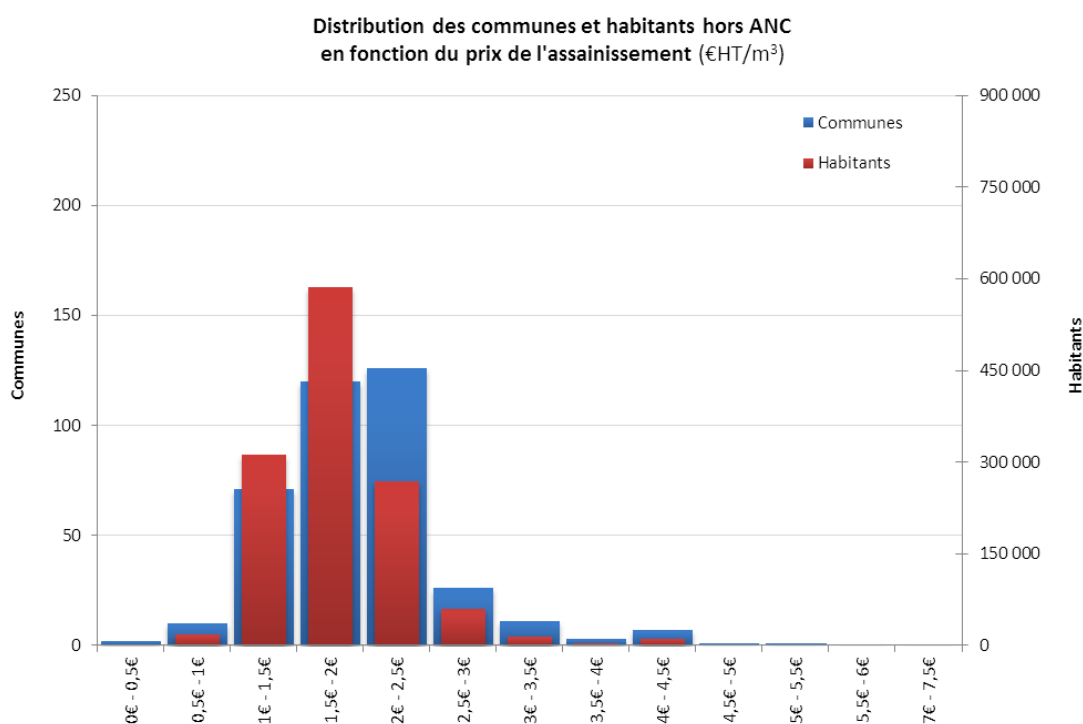
D. Prix de la collecte et du traitement des eaux usées

Seuls les prix du service de l'assainissement des eaux usées, hors taxes, sont étudiés dans cette partie, sauf indications contraires. Ces derniers n'incluent donc pas les redevances ni la TVA, ce qui permet une comparaison plus juste de l'évolution du prix des services.

1) Prix de l'assainissement collectif dans le département

En 2013, le prix de l'assainissement des eaux usées varie de **0,45 € HT/m³** à **7,83 € HT/m³** soit un facteur 17, ce qui peut notamment s'expliquer par l'âge des réseaux et les différents stades d'amortissement d'une commune à l'autre, ainsi que l'abondement plus ou moins important du budget général dans le budget annexe de l'assainissement. Sur ce point, l'exemple le plus parlant est celui de la commune de Grandpuits-Bailly-Carrois, qui facture toujours l'assainissement au prix le plus bas du département (0,45 € HT/m³), tout en finançant la remise aux normes de l'ensemble de son système d'assainissement grâce à son budget général, comme peuvent le faire les communes de moins de 3 000 hab. (Partie I.B.1.).

Au-delà de ces extrêmes de tarification, le prix de ce service coûte en **moyenne 1,85 € HT/m³** dans le département, et a augmenté de **+ 0,7 %** par rapport à 2012.



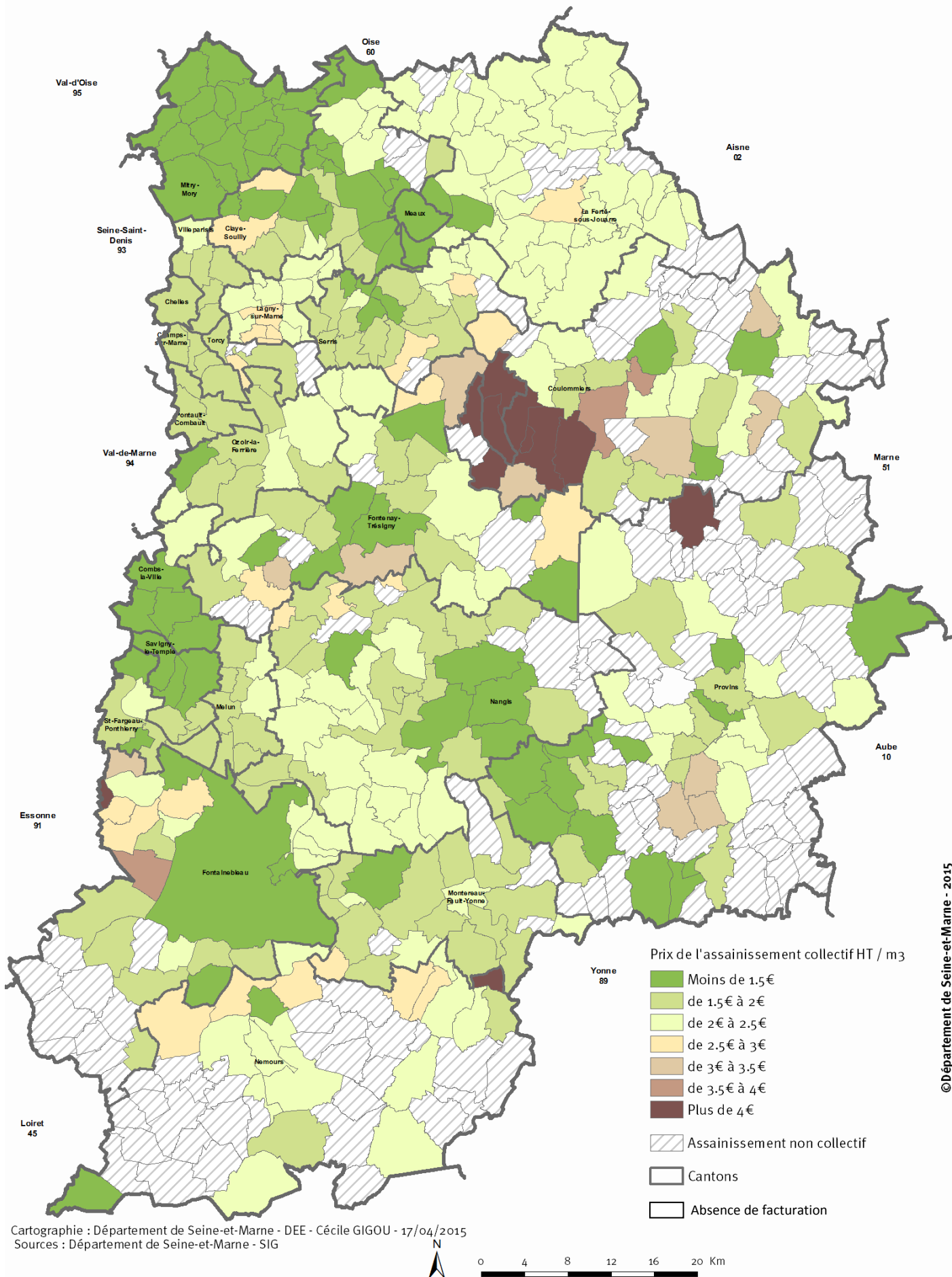
Bien que plus élevé, il reste néanmoins assez proche de celui constaté à l'échelle nationale (moyennes 2009 : France⁶ : 1,54 € HT/m³ - Seine-et-Marne⁷ : 1,66 € HT/m³).

De plus les prix en Seine-et-Marne sont en fait relativement homogènes puisque plus de **3 communes sur 5 facturent l'assainissement entre 1 € et 2,5 € HT/m³**, collectant les eaux usées d'environ 90 % des Seine-et-Marnais.

⁶ Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement - SISPEA/ONEMA 2012

⁷ Analyse du prix de l'eau en Seine-et-Marne en 2009 - Département de Seine-et-Marne 2010

Répartition des prix HT de l'assainissement collectif en Seine-et-Marne en 2013



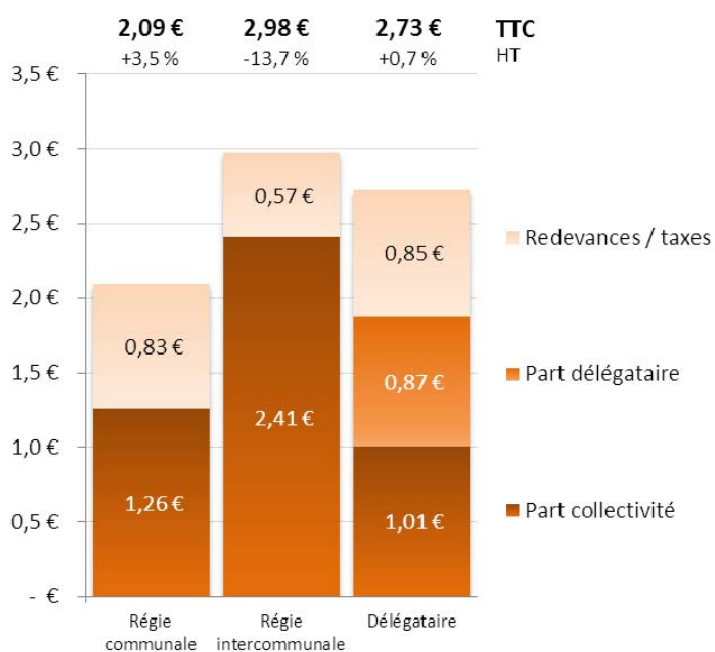
2) Prix de l'assainissement collectif selon le mode de gestion

L'analyse par mode de gestion montre que les services d'assainissement dont la gestion a été déléguée, ainsi que ceux gérés par des régies intercommunales sont aujourd'hui les plus chers (respectivement 1,88 et 2,41 € HT/m³). Ce constat est toutefois à relativiser, compte tenu du nombre de communes en régie intercommunale (une vingtaine seulement).

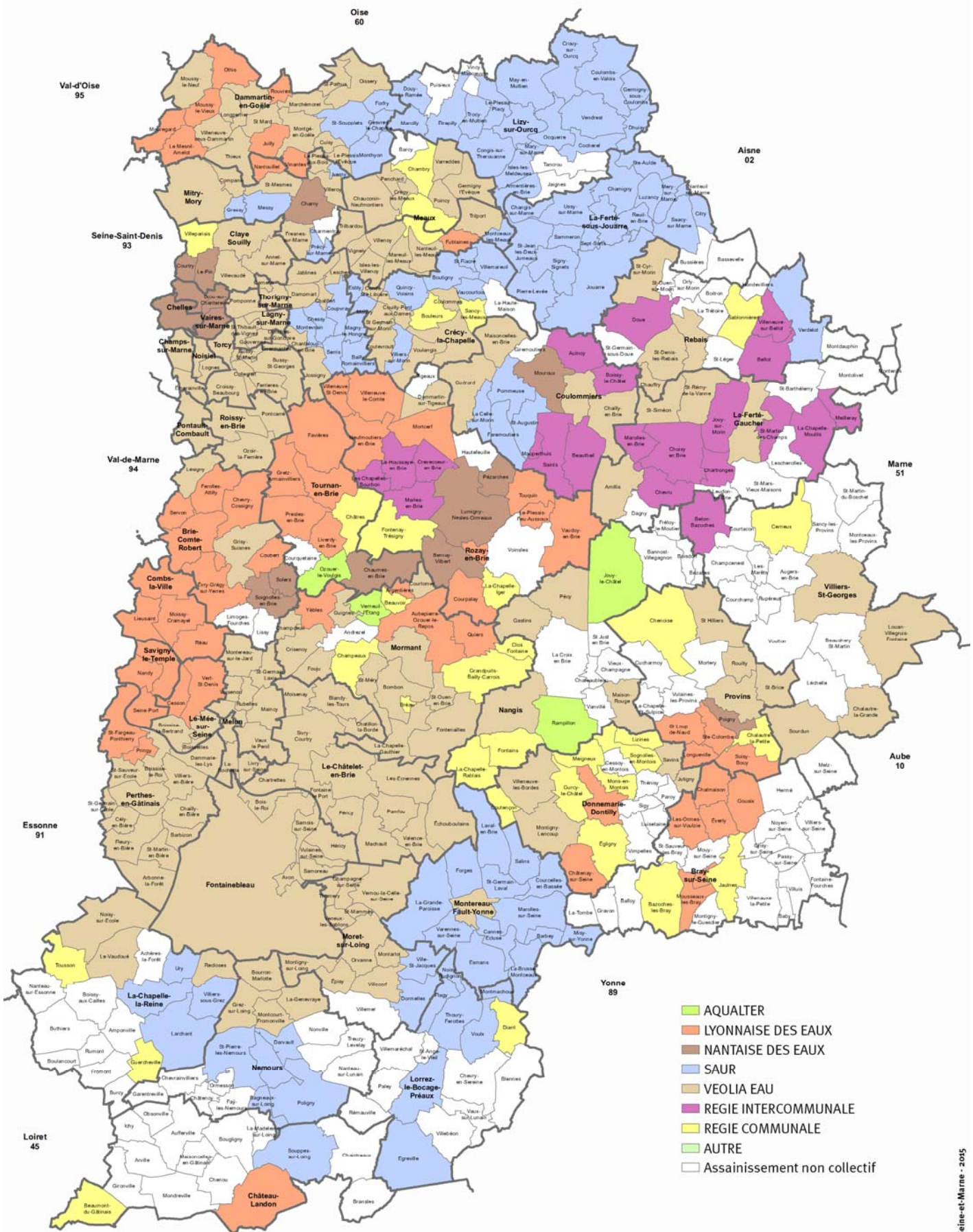
Les motifs de la différence de prix entre régies et délégataires sont assez comparables à ceux qui justifient la différence de prix concernant l'eau potable :

- Les petites régies exploitent souvent des installations vieillissantes et amorties, alors que le parc des stations d'épuration les plus récentes est généralement exploité en affermage (avec répercussion des investissements correspondants sur la facture d'eau).
- Le niveau de prestation et les services généralement proposés par les sociétés fermières engendrent souvent des frais de structures qui n'existent pas nécessairement dans le cas des régies communales (télégestion, astreinte 24h/24,...).

Ventilation moyenne des différentes parts du prix de l'assainissement collectif en fonction du mode de gestion (€/m³) et évolution (% HT)



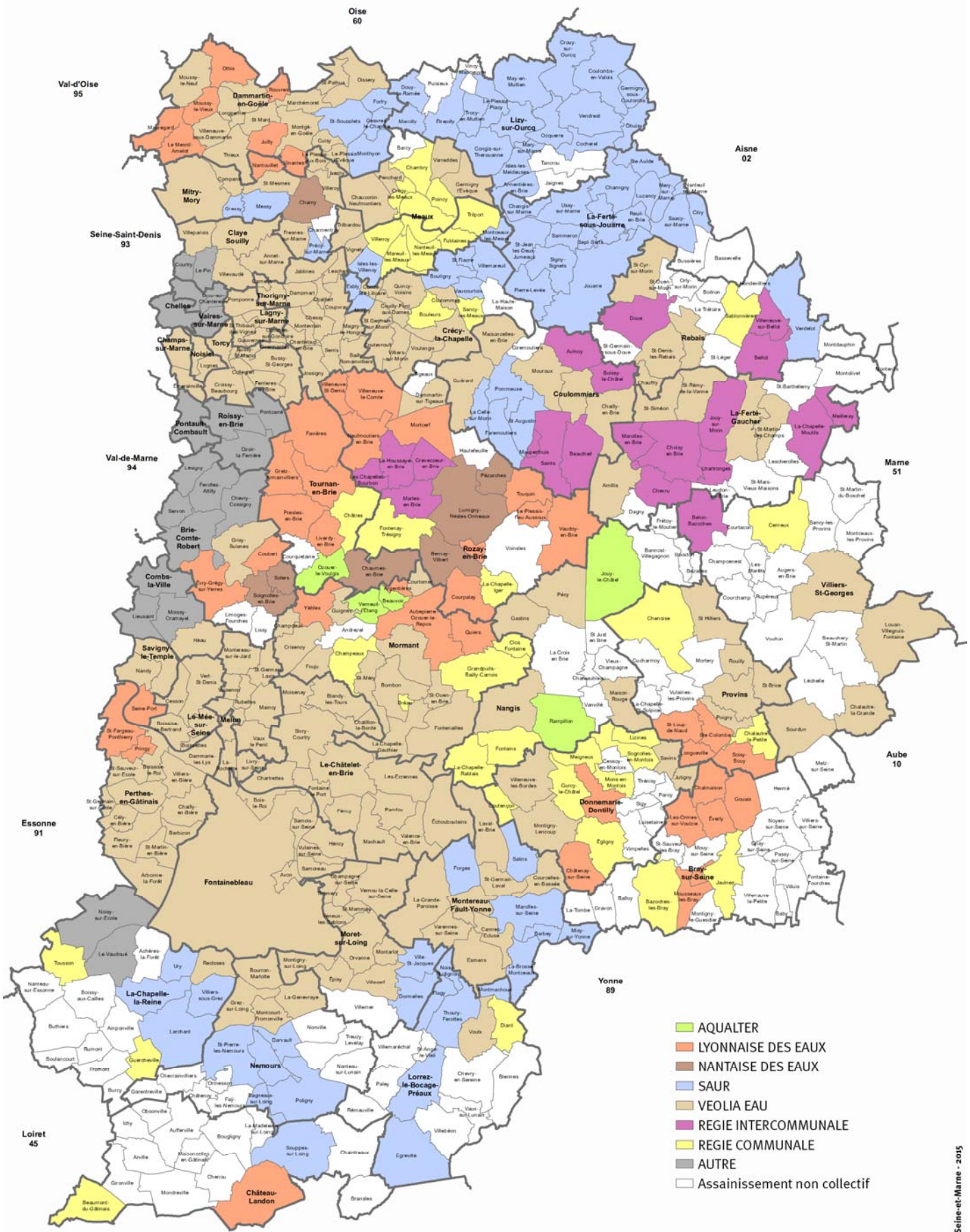
Les exploitants des réseaux d'assainissement en Seine-et-Marne



- AQUALTER
- LYONNAISE DES EAUX
- NANTAISE DES EAUX
- SAUR
- VEOLIA EAU
- REGIE INTERCOMMUNALE
- REGIE COMMUNALE
- AUTRE
- Assainissement non collectif

Cartographie : Département de Seine-et-Marne - DEE - Laurent HURAUX - 20/03/2015
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG





- AQUALTER
- LYONNAISE DES EAUX
- NANTAISE DES EAUX
- SAUR
- VEOLIA EAU
- REGIE INTERCOMMUNALE
- REGIE COMMUNALE
- AUTRE
- Assainissement non collectif

Cartographie : Département de Seine-et-Marne - DEE - Laurent HURAUX - 17/02/2015
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG



©Département de Seine-et-Marne - 2015

3) Poids de la part fixe dans le prix de l'assainissement collectif

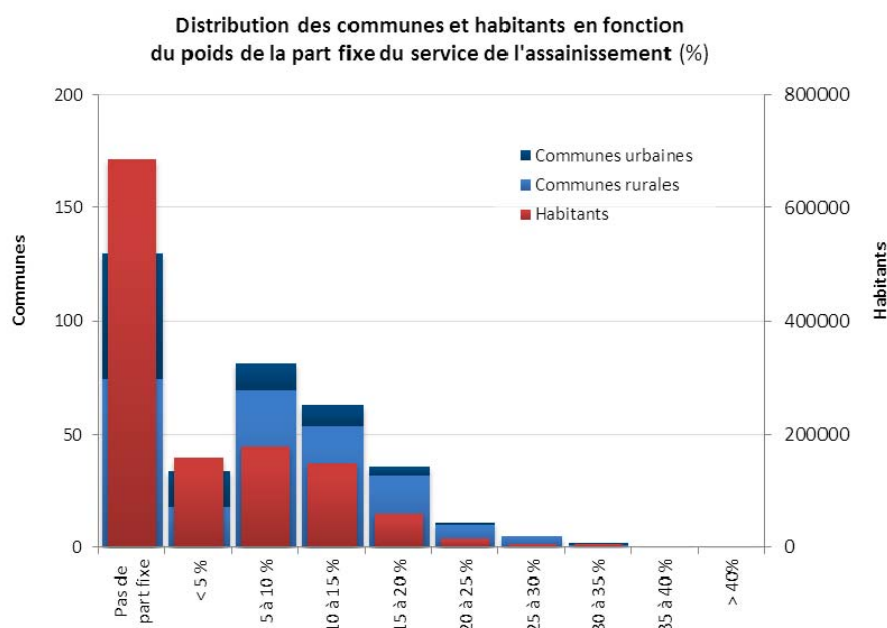
De la même manière que pour le service de l'eau potable, sur la facture du particulier, le prix de l'assainissement collectif peut comprendre un certain nombre d'abonnements, perçus par l'exploitant et/ou la ou les collectivités en charge de la compétence sur la commune.

Depuis le 1^{er} janvier 2012 et l'entrée en vigueur de l'arrêté du 6 août 2007 de la LEMA, la part fixe est règlementée. Son taux maximal est dorénavant plafonné, sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³, à :

- 30 % du coût total du service pour les communes et EPCI à caractère urbain
- 40 % du coût total du service pour les communes et EPCI à caractère rural ou touristique

Pendant l'année 2013, on observe que :

- 61 % des communes du département pratiquent la facturation d'une part fixe sur le service de l'assainissement, alors que seules 35 % des communes françaises l'appliquent.
- Parmi ces collectivités, le taux moyen appliqué pour la part fixe s'élève à 7 %, soit moins que la moyenne française qui s'élève à 21 %.
- Le coût moyen annuel de la part fixe de l'assainissement sur la facture du Seine-et-Marnais est de 9,9 € HT, contre 42,66 € HT pour le reste de la France.
- 1 commune urbaine (Servon) dépasse de 2,1 % le seuil de 30 % de part fixe en assainissement qui la concerne.
- Aucune commune du département ne dépasse le seuil de 40 % de part fixe en assainissement qui leur est fixé.



On retiendra que si la pratique de tarification d'une part fixe en assainissement est nettement plus courante sur le département que sur le territoire national, son montant moyen est en revanche beaucoup moins élevé.

A. Note méthodologique

Sur les calculs effectués, quatre points sont à préciser :

- L'**assainissement** d'une collectivité peut relever de deux régimes différents : celui de l'assainissement collectif (systèmes de collecte et de traitement publics des eaux usées) ou bien celui de l'assainissement non collectif dit « autonome » (traitement individuel par dispositif privé).

En Seine-et-Marne, d'après l'enquête, 122 communes sur 514 (représentant 3,6 % de la population totale) relèvent ainsi en totalité d'un assainissement autonome de leurs eaux usées. Cela implique que les habitants de ces communes ne payent pas l'assainissement par le biais de la facture d'eau mais de manière individuelle.

Pour ne pas fausser les comparaisons entre les factures où figurent le coût de l'assainissement et celles où il ne figure pas pour des raisons de régime différent, les moyennes réalisées pour identifier le coût de l'assainissement ont été calculées sur la base des communes uniquement concernées par le régime collectif (393 communes).

En revanche, les moyennes calculées en matière alimentation en eau potable ont été réalisées sur la base de l'ensemble des communes (514 communes, en retranchant la commune n'ayant pas fourni de données).

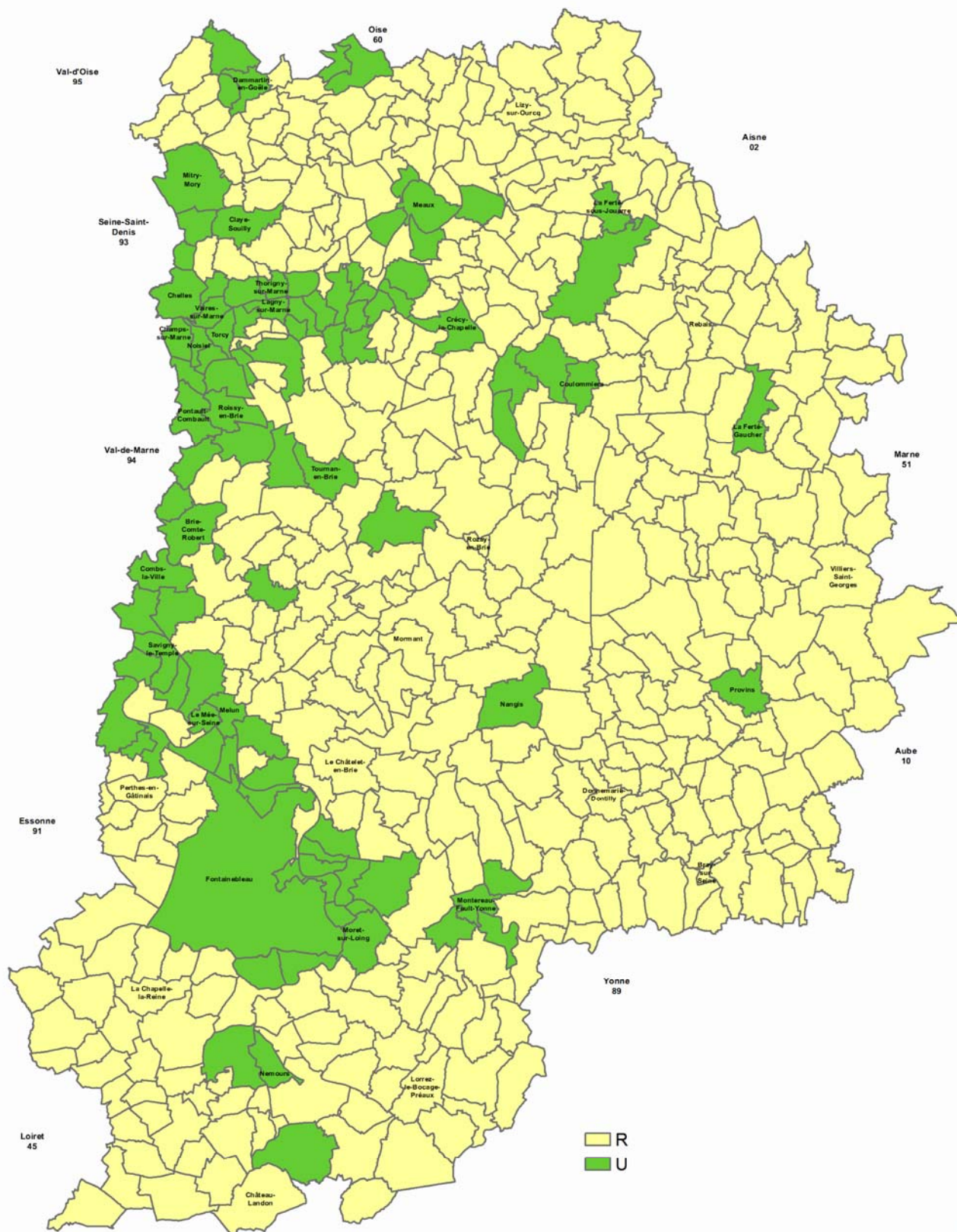
- La **facture d'eau** est constituée de composantes fixes (comme l'abonnement au compteur d'eau) et de composantes variables (comme le nombre de m³ d'eau consommée).

Pour permettre une juste comparaison, l'ensemble des factures a été ramené à une consommation par abonné de 120 m³/an qui correspond à la consommation moyenne d'une famille française de 4 personnes.

- La **population** prise en compte pour chacune des communes correspond à la population légale 2011, publiée par l'INSEE.
- Les calculs des **moyennes de prix** de l'eau sont réalisés comme suit :
 - Les prix des services HT de l'eau potable et de l'assainissement collectif sont calculés en sommant les parts collectivité et distributeur correspondantes.
 - Le prix globaux de l'eau TTC comprennent les prix de l'eau potable et de l'assainissement, ainsi que les redevances afférentes et la TVA.
 - Toutes les moyennes de prix sont des moyennes pondérées par le nombre d'habitants et sont calculées comme suit :

$$\text{Moyenne prix}_{\text{département}} = \frac{\sum (\text{prix}_{\text{commune}} \times \text{population}_{\text{commune}})}{\text{population}_{\text{département}}} \quad \Sigma = \text{Somme}$$

B. Localisation des communes « urbaines » et « rurales » de Seine-et-Marne



C. Résultats de l'analyse par commune

Le tableau ci-après présente les résultats de l'analyse menée en 2014 sur les factures d'eau 2013 de l'ensemble des communes de Seine-et-Marne.

Il distingue :

- Le code INSEE de la commune
- Le nom des communes
- Le nom des gestionnaires en matière d'eau potable
- Le prix de l'eau potable (€ HT/m³)
- Le nom des gestionnaires en matière d'assainissement collectif
- Le prix de l'assainissement collectif (€ HT/m³) ou l'appartenance au régime d'assainissement non collectif (ANC)
- Le prix global de l'eau (€ TTC/m³), incluant les redevances et la TVA

A noter que l'affichage des prix distingue le volume pris en compte dans le calcul, en fonction de la forme des données fournies par les gestionnaires :

1,29 € Prix calculé sur la base d'une facture type de 120 m³, correspondant à la consommation moyenne d'un ménage français en résidence principale, conformément aux préconisations de l'INSEE

1,40 € Prix calculé sur la base d'un volume différent de 120 m³, ce qui peut induire un biais plus ou moins important dans l'estimation du prix, selon que le volume pris en compte diffère peu ou beaucoup de la valeur de référence.

Commune	Gestionnaire Eau potable	Prix Eau potable (€/HT/m ³)	Gestionnaire Assainissement collectif	Prix Assainissement (€/HT/m ³)	Prix Global (€/TTC/m ³)
ACHERES-LA-FORET	Régie communale	1,62 €	ANC uniquement		2,22 €
AMILLIS	Régie Intercommunale	2,48 €	Veolia Eau	1,92 €	5,32 €
AMPONVILLE	SAUR	2,70 €	ANC uniquement		3,30 €
ANDREZEL	Lyonnais des Eaux	1,77 €	ANC uniquement		2,68 €
ANNET-SUR-MARNE	Veolia Eau	1,64 €	Veolia Eau	1,91 €	4,60 €
ARBONNE-LA-FORET	Veolia Eau	1,83 €	Veolia Eau	3,96 €	7,00 €
ARGENTIERES	Lyonnais des Eaux	2,88 €	Lyonnais des eaux	2,75 €	6,85 €
ARMENTIERES-EN-BRIE	SAUR	1,43 €	SAUR	2,15 €	4,55 €
ARVILLE	Régie Intercommunale	3,44 €	ANC uniquement		4,15 €
AUBEPIERRE-OZOUER-LE-REPOS	Lyonnais des Eaux	1,99 €	Régie communale	1,54 €	4,69 €
AUFFERVILLE	SAUR	2,57 €	ANC uniquement		3,17 €
AUGERS-EN-BRIE	Régie communale	2,00 €	ANC uniquement		2,48 €
AULNOY	Régie Intercommunale	2,48 €	Régie intercommunale	2,43 €	5,82 €
AVON	Veolia Eau	1,35 €	Veolia Eau	1,47 €	3,82 €
BABY	Régie communale	1,65 €	ANC uniquement		2,14 €
BAGNEAUX-SUR-LOING	SAUR	2,72 €	SAUR	2,19 €	5,81 €
BAILLY-ROMAINVILLE	SAUR	1,30 €	SAUR	1,77 €	3,91 €
BALLOY	Régie Intercommunale	1,39 €	ANC uniquement		1,87 €
BANNOST-VILLEGAGNON	Veolia Eau	2,27 €	ANC uniquement		2,86 €
BARBEY	SAUR	1,28 €	SAUR	2,19 €	4,60 €
BARBIZON	Veolia Eau	1,69 €	Veolia Eau	2,40 €	5,18 €
BARCY	SAUR	1,40 €	ANC uniquement		1,96 €
BASSEVELLE	Régie Intercommunale	2,48 €	ANC uniquement		3,10 €
BAZOCHES-LES-BRAY	Régie communale	1,05 €	Régie communale	1,15 €	3,14 €
BEAUCHERY-ST-MARTIN	Veolia Eau	1,87 €	ANC uniquement		3,13 €
BEAUMONT-DU-GATINAIS	Régie communale	1,37 €	Régie communale	0,96 €	3,22 €
BEAUTHEIL	Régie Intercommunale	2,48 €	Régie intercommunale	4,01 €	7,41 €
BEAUMOIR	Lyonnais des Eaux	2,88 €	ANC uniquement		3,55 €
BELLOT	Régie Intercommunale	2,48 €	Régie intercommunale	1,35 €	4,75 €
BERNAY-VILBERT	Nantaise des Eaux	1,80 €	Nantaise des eaux	1,77 €	4,75 €
BETON-BAZOCHES	Régie Intercommunale	2,48 €	Régie intercommunale	4,11 €	7,51 €
BEZALLES	Régie Intercommunale	1,43 €	ANC uniquement		1,90 €
BLANDY-LES-TOURS	Veolia Eau	1,84 €	Veolia Eau	2,11 €	5,00 €
BLENNES	SAUR	2,52 €	ANC uniquement		3,16 €
BOISDON	Régie Intercommunale	1,43 €	ANC uniquement		1,90 €
BOIS-LE-ROI	Veolia Eau	1,61 €	Veolia Eau	1,73 €	4,37 €
BOISSETTES	Veolia Eau	2,28 €	Veolia Eau	1,80 €	5,17 €
BOISSISE-LA-BERTRAND	Veolia Eau	1,73 €	Veolia Eau	1,80 €	4,63 €
BOISSISE-LE-ROI	Veolia Eau	1,70 €	Veolia Eau	1,79 €	4,56 €
BOISSY-AUX-CAILLES	Régie communale	1,60 €	ANC uniquement		2,11 €
BOISSY-LE-CHATEL	Régie Intercommunale	1,96 €	Régie intercommunale	1,98 €	4,90 €
BOITRON	Régie Intercommunale	2,48 €	ANC uniquement		2,70 €
BOMBON	Veolia Eau	2,77 €	Veolia Eau	1,84 €	5,33 €
BOUGLIGNY	Régie communale	1,95 €	ANC uniquement		2,47 €
BOULANCOURT	Veolia Eau	1,85 €	ANC uniquement		2,47 €

Commune	Gestionnaire Eau potable	Prix Eau potable (€/HT/m ³)	Gestionnaire Assainissement collectif	Prix Assainissement (€/HT/m ³)	Prix Global (€/TTC/m ³)
BOULEURS	Veolia Eau	1,97 €	Régie communale	1,93 €	4,92 €
BOURRON-MARLOTTE	Régie communale	1,78 €	Veolia Eau	1,59 €	4,33 €
BOUTIGNY	SAUR	1,36 €	SAUR	2,42 €	4,90 €
BRANLES	SAUR	1,98 €	ANC uniquement		2,54 €
BRAY-SUR-SEINE	Lyonnaise des Eaux	1,44 €	Lyonnaise des eaux	1,30 €	3,68 €
BREAU	Régie communale	2,67 €	Régie communale	2,00 €	5,67 €
BRIE-COMTE-ROBERT	Lyonnaise des Eaux	1,97 €	Lyonnaise des eaux	2,05 €	5,13 €
LA-BROSSE-MONTCEAUX	SAUR	1,29 €	SAUR	1,95 €	4,13 €
BROU-SUR-CHANTEREINE	Veolia Eau	1,48 €	Nantaise des eaux	1,62 €	4,10 €
BURCY	SAUR	3,15 €	ANC uniquement		3,78 €
BUSSIÈRES	Régie Intercommunale	2,48 €	ANC uniquement		2,96 €
BUSSY-ST-GEORGES	Veolia Eau	1,77 €	Veolia Eau	1,93 €	4,76 €
BUSSY-ST-MARTIN	Veolia Eau	1,77 €	Veolia Eau	2,50 €	5,32 €
BUTHIERS	Veolia Eau	1,94 €	ANC uniquement		2,56 €
CANNES-ECLUSE	SAUR	1,57 €	SAUR	1,95 €	4,35 €
CARNETIN	Veolia Eau	1,77 €	Veolia Eau	2,45 €	5,26 €
LA-CELLE-SUR-MORIN	Régie Intercommunale	2,48 €	SAUR	4,21 €	7,64 €
CELY-EN-BIÈRE	Veolia Eau	1,06 €	Veolia Eau	2,73 €	4,79 €
CERNEUX	Régie Intercommunale	2,48 €	Régie communale	1,80 €	5,18 €
CESSON	Lyonnaise des Eaux	1,71 €	Lyonnaise des eaux	1,45 €	4,22 €
CESSOY-EN-MONTOIS	Veolia Eau	2,68 €	ANC uniquement		3,26 €
CHAILLY-EN-BIÈRE	Veolia Eau	2,41 €	Veolia Eau	2,87 €	6,37 €
CHAILLY-EN-BRIE	Régie Intercommunale	2,48 €	Veolia Eau	3,51 €	6,88 €
CHAINTEAUX	SAUR	1,98 €	ANC uniquement		2,54 €
CHALAUTRE-LA-GRANDE	Veolia Eau	1,76 €	Veolia Eau	2,20 €	4,95 €
CHALAUTRE-LA-PETITE	Régie communale	1,17 €	Régie communale	2,49 €	4,62 €
CHALIFERT	SAUR	2,20 €	Veolia Eau	2,42 €	5,55 €
CHALMAISON	Lyonnaise des Eaux	1,65 €	Lyonnaise des eaux	3,15 €	5,93 €
CHAMBRY	SAUR	1,40 €	Régie communale	0,50 €	2,71 €
CHAMIGNY	SAUR	1,90 €	SAUR	2,21 €	5,01 €
CHAMPAGNE-SUR-SEINE	Veolia Eau	2,02 €	Veolia Eau	1,64 €	4,71 €
CHAMPCEVEST	Régie Intercommunale	1,43 €	ANC uniquement		1,90 €
CHAMPDEUIL	Veolia Eau	2,14 €	Veolia Eau	2,51 €	5,78 €
CHAMPEAUX	Veolia Eau	1,93 €	Régie communale	0,70 €	3,65 €
CHAMPS-SUR-MARNE	Veolia Eau	1,65 €	Veolia Eau	2,00 €	4,72 €
CHANGIS-SUR-MARNE	SAUR	1,90 €	SAUR	2,21 €	5,01 €
CHANTELOUP-EN-BRIE	SAUR	2,20 €	Veolia Eau	2,46 €	5,60 €
LA-CHAPELLE-GAUTHIER	Veolia Eau	1,81 €	Veolia Eau	1,64 €	4,44 €
LA-CHAPELLE-IGER	Lyonnaise des Eaux	3,32 €	Régie communale	2,13 €	6,69 €
LA-CHAPELLE-LA-REINE	SAUR	1,55 €	SAUR	1,88 €	4,45 €
LA-CHAPELLE-RABLAIS	Régie Intercommunale	1,53 €	Régie communale	1,55 €	4,02 €
LA-CHAPELLE-ST-SULPICE	Régie communale	1,93 €	ANC uniquement		2,50 €
LES-CHAPELLES-BOURBON	Régie Intercommunale	1,25 €	Régie intercommunale	1,59 €	3,90 €
LA-CHAPELLE-MOUTILS	Régie Intercommunale	2,48 €	Régie intercommunale	1,70 €	4,70 €
CHARMENTRAY	SAUR	1,02 €		0,53 €	2,45 €

Commune	Gestionnaire Eau potable	Prix Eau potable (€/HT/m ³)	Gestionnaire Assainissement collectif	Prix Assainissement (€/HT/m ³)	Prix Global (€/TTC/m ³)
CHARNY	SAUR	1,40 €	Nantaise des eaux	1,28 €	3,54 €
CHARTRETTES	Veolia Eau	1,23 €	Veolia Eau	1,73 €	4,02 €
CHARTRONGES	Régie Intercommunale	2,48 €	Régie intercommunale	1,33 €	4,33 €
CHATEAUBLEAU	Veolia Eau	2,33 €	ANC uniquement		3,42 €
CHATEAU-LONDON	Lyonnaise des Eaux	1,82 €	Lyonnaise des eaux	2,18 €	4,98 €
LE-CHATELET-EN-BRIE	Veolia Eau	1,83 €	Veolia Eau	2,11 €	5,03 €
CHATENAY-SUR-SEINE	Lyonnaise des Eaux	2,34 €	Lyonnaise des eaux	1,75 €	5,18 €
CHATENOY	SAUR	1,83 €	ANC uniquement		2,40 €
CHATILLON-LA-BORDE	Veolia Eau	1,84 €	Veolia Eau	2,11 €	5,00 €
CHATRES	Régie communale	1,35 €	Régie communale	1,45 €	3,81 €
CHAUFFRY	Régie Intercommunale	1,96 €	Veolia Eau	3,77 €	6,70 €
CHAUMES-EN-BRIE	Nantaise des Eaux	2,07 €	Nantaise des eaux	3,05 €	6,41 €
CHELLES	Veolia Eau	1,48 €	Nantaise des eaux	1,62 €	4,10 €
CHENOISE	Régie communale	1,90 €	Régie communale	1,90 €	4,88 €
CHENOU	SAUR	1,72 €	ANC uniquement		2,35 €
CHESSY	SAUR	1,30 €	SAUR	1,77 €	3,91 €
CHEVRAINMILLIERS	SAUR	2,36 €	ANC uniquement		2,95 €
CHEVRU	Régie Intercommunale	2,48 €	Régie intercommunale	1,70 €	4,70 €
CHEVRY-COSSIGNY	Lyonnaise des Eaux	1,78 €	Lyonnaise des eaux	1,83 €	4,67 €
CHEVRY-EN-SEREINE	SAUR	2,52 €	ANC uniquement		3,16 €
CHOISY-EN-BRIE	Régie Intercommunale	2,48 €	Régie intercommunale	3,49 €	6,48 €
CITRY	SAUR	1,90 €	SAUR	2,21 €	5,01 €
CLAYE-SOUILLY	Veolia Eau	1,64 €	Veolia Eau	2,76 €	5,51 €
CLOS-FONTAINE	Veolia Eau	1,98 €	Régie communale	2,00 €	5,10 €
COCHEREL	SAUR	1,43 €	SAUR	2,15 €	4,55 €
COLLEGIEN	Veolia Eau	1,77 €	Veolia Eau	2,50 €	5,32 €
COMBS-LA-VILLE	Lyonnaise des Eaux	1,71 €	Lyonnaise des eaux	1,45 €	4,22 €
COMPANS	Veolia Eau	1,40 €	Veolia Eau	0,93 €	3,30 €
CONCHES-SUR-GONDOIRE	Veolia Eau	1,77 €	Veolia Eau	2,50 €	5,32 €
CONDE-STE-LIBIAIRE	Veolia Eau	1,57 €	Veolia Eau	1,12 €	3,65 €
CONGIS-SUR-THEROUANNE	SAUR	1,43 €	SAUR	2,15 €	4,55 €
COUBERT	Lyonnaise des Eaux	1,68 €	Lyonnaise des eaux	1,15 €	3,87 €
COUILLY-PONT-AUX-DAMES	Veolia Eau	2,04 €	Veolia Eau	1,15 €	4,18 €
COULOMBS-EN-VALOIS	SAUR	1,34 €	SAUR	2,15 €	4,34 €
COULOMMES	Veolia Eau	1,97 €	Veolia Eau	2,14 €	5,01 €
COULOMMIERS	Veolia Eau	1,10 €	Veolia Eau	1,57 €	3,60 €
COUPVRAY	SAUR	1,30 €	SAUR	1,77 €	3,91 €
COURCELLES-EN-BASSEE	Lyonnaise des Eaux	2,34 €	ANC uniquement		2,99 €
COURCHAMP	Régie Intercommunale	1,43 €	ANC uniquement		1,90 €
COURPALAY	Lyonnaise des Eaux	2,73 €	Lyonnaise des eaux	2,36 €	6,31 €
COURQUETAINE	Lyonnaise des Eaux	2,25 €	ANC uniquement		3,39 €
COURTACON	Régie communale	0,60 €	ANC uniquement		0,87 €
COURTOMIER	Veolia Eau	3,11 €	Veolia Eau	1,82 €	6,02 €
COURTRY	Veolia Eau	1,77 €	Nantaise des eaux	1,61 €	4,42 €
COUTENCON	Régie communale	1,35 €	Régie communale	1,64 €	3,92 €

Commune	Gestionnaire Eau potable	Prix Eau potable (€HT/m ³)	Gestionnaire Assainissement collectif	Prix Assainissement (€HT/m ³)	Prix Global (€TTC/m ³)
COUTEVROULT	SAUR	2,76 €	Veolia Eau	1,55 €	5,11 €
CRECY-LA-CHAPELLE	Veolia Eau	1,97 €	Veolia Eau	1,87 €	4,77 €
CREGY-LES-MEAUX	Nantaise des Eaux	1,47 €	Veolia Eau	0,76 €	3,05 €
CREVECOEUR-EN-BRIE	Régie Intercommunale	1,25 €	Régie intercommunale	1,59 €	3,90 €
CRISENOY	Veolia Eau	2,14 €	Veolia Eau	1,97 €	5,23 €
CROISSY-BEAUBOURG	Veolia Eau	1,65 €	Veolia Eau	2,00 €	4,72 €
LA-CROIX-EN-BRIE	Veolia Eau	2,16 €	ANC uniquement		4,70 €
CROUY-SUR-OURCQ	SAUR	1,43 €	SAUR	2,15 €	4,55 €
CUCHARMOY	Régie communale	2,67 €	ANC uniquement		3,22 €
CUISY	Veolia Eau	1,21 €	Veolia Eau	1,41 €	3,58 €
DAGNY	Régie Intercommunale	2,48 €	ANC uniquement		2,70 €
DAMMARIÉ-LES-LYS	Veolia Eau	2,29 €	Veolia Eau	1,80 €	5,12 €
DAMMARTIN-EN-GOËLE	Veolia Eau	1,21 €	Veolia Eau	1,41 €	3,58 €
DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX	Régie communale	2,24 €	Veolia Eau	2,80 €	7,61 €
DAMP MART	Veolia Eau	1,77 €	Veolia Eau	2,45 €	5,31 €
DARVAULT	SAUR	2,27 €	SAUR	2,19 €	5,35 €
DHUISY	SAUR	1,43 €	SAUR	2,15 €	4,55 €
DIANT	SAUR	3,70 €	Régie communale	1,98 €	6,64 €
DONNEMARIE-DONTILLY	Lyonnaise des Eaux	1,92 €	Lyonnaise des eaux	1,66 €	4,62 €
DORMELLES	SAUR	1,72 €	SAUR	2,78 €	5,36 €
DOUE	Régie Intercommunale	2,48 €	ANC uniquement		2,70 €
DOUY-LA-RAMÉE	SAUR	1,43 €	SAUR	2,15 €	4,55 €
ECHOUBOULAINS	Veolia Eau	2,72 €	Veolia Eau	2,11 €	5,96 €
LES-ECRENNES	Veolia Eau	2,43 €	Veolia Eau	2,11 €	5,69 €
ECUELLES	Veolia Eau	1,43 €	Veolia Eau	1,75 €	4,22 €
EGLIGNY	Lyonnaise des Eaux	2,34 €	Régie communale	0,69 €	4,05 €
EGREVILLE	SAUR	1,98 €	SAUR	2,06 €	4,93 €
EMERAINVILLE	Veolia Eau	1,65 €	Veolia Eau	2,00 €	4,72 €
EPISY	Veolia Eau	1,53 €	Veolia Eau	2,62 €	5,29 €
ESBLY	SAUR	2,08 €	SAUR	1,18 €	4,28 €
ESMANS	SAUR	1,57 €	SAUR	1,95 €	4,35 €
ETREPILLY	SAUR	1,43 €	SAUR	2,15 €	4,55 €
EVERLY	Lyonnaise des Eaux	2,46 €	Lyonnaise des eaux	3,15 €	6,79 €
EVRY-GREGY-SUR-YERRES	Régie Intercommunale	1,55 €	Lyonnaise des eaux	1,98 €	4,46 €
FAREMOUTIERS	Régie Intercommunale	2,48 €	SAUR	4,21 €	7,64 €
FAMERES	Lyonnaise des Eaux	1,50 €	Lyonnaise des eaux	2,19 €	4,85 €
FAY-LES-NEVOURS	SAUR	2,47 €	ANC uniquement		3,07 €
FERICY	Régie communale	2,02 €	Veolia Eau	2,11 €	5,07 €
FEROLLES-ATTILLY	Lyonnaise des Eaux	1,78 €	Lyonnaise des eaux	1,70 €	4,54 €
FERRIERES-EN-BRIE	Régie communale	0,75 €	Veolia Eau	1,93 €	3,68 €
LA-FERTE-GAUCHER	Veolia Eau	1,76 €	Veolia Eau	2,01 €	4,81 €
LA-FERTE-SOUS-JOUARRE	SAUR	1,90 €	SAUR	2,21 €	5,01 €
FLAGY	SAUR	1,72 €	SAUR	2,75 €	5,33 €
FLEURY-EN-BIERE	Veolia Eau	1,83 €	Veolia Eau	2,70 €	5,65 €
FONTAINEBLEAU	Veolia Eau	1,35 €	Veolia Eau	1,47 €	3,82 €

Commune	Gestionnaire Eau potable	Prix Eau potable (€HT/m ³)	Gestionnaire Assainissement collectif	Prix Assainissement (€HT/m ³)	Prix Global (€TTC/m ³)
FONTAINE-FOURCHES	Régie communale	1,11 €	ANC uniquement		1,66 €
FONTAINE-LE-PORT	Veolia Eau	1,74 €	Veolia Eau	1,73 €	4,53 €
FONTAINS	Régie Intercommunale	1,53 €	Régie communale	1,40 €	3,71 €
FONTENAILLES	Veolia Eau	1,98 €	Veolia Eau	1,40 €	4,43 €
FONTENAY-TRESIGNY	Lyonnaise des Eaux	1,43 €	Régie communale	1,25 €	3,79 €
FORFRY	SAUR	1,51 €	SAUR	2,46 €	5,01 €
FORGES	Lyonnaise des Eaux	1,31 €	SAUR	1,94 €	4,32 €
FOUJU	Veolia Eau	2,14 €	Veolia Eau	1,62 €	4,82 €
FRESNES-SUR-MARNE	Veolia Eau	1,64 €	Veolia Eau	1,57 €	4,24 €
FRETOY-LE-MOUTIER	Régie Intercommunale	2,48 €	ANC uniquement		2,70 €
FROMONT	SAUR	3,15 €	ANC uniquement		3,78 €
FUBLAINES	SAUR	1,37 €	SAUR	2,42 €	4,91 €
GARENTREVILLE	Régie communale	1,68 €	ANC uniquement		2,20 €
GASTINS	Veolia Eau	3,19 €	Veolia Eau	1,75 €	6,06 €
LA-GENEVRAIE	Veolia Eau	2,95 €	Veolia Eau	2,92 €	7,06 €
GERMIGNY-L'EVEQUE	Veolia Eau	1,44 €	Veolia Eau	2,06 €	4,57 €
GERMIGNY-SOUS-COULOMBS	SAUR	1,34 €	SAUR	2,15 €	4,34 €
GESVRES-LE-CHAPITRE	SAUR	1,40 €	SAUR	2,24 €	4,50 €
GIREMOUTIERS	Régie Intercommunale	2,48 €	ANC uniquement		2,70 €
GIROMILLE	Régie Intercommunale	3,44 €	ANC uniquement		4,15 €
GOUAX	Lyonnaise des Eaux	2,37 €	Lyonnaise des eaux	2,02 €	5,50 €
GOUVERNES	Veolia Eau	1,77 €	Veolia Eau	2,50 €	5,32 €
LA-GRANDE-PAROISSE	SAUR	1,15 €	SAUR	1,65 €	3,76 €
GRANDPUITS-BAILLY-CARROIS	Veolia Eau	1,98 €	Régie communale	0,45 €	3,41 €
GRAVON	Régie Intercommunale	1,39 €	ANC uniquement		1,87 €
GRESSY	SAUR	1,40 €	SAUR	1,23 €	3,49 €
GRETZ-ARMAINVILLIERS	Lyonnaise des Eaux	1,74 €	Lyonnaise des eaux	2,37 €	5,22 €
GREZ-SUR-LOING	Veolia Eau	2,14 €	Veolia Eau	2,72 €	5,99 €
GRISY-SUISNES	Veolia Eau	1,80 €	Veolia Eau	2,25 €	5,15 €
GRISY-SUR-SEINE	Régie communale	1,53 €	ANC uniquement		2,23 €
GUERARD	Veolia Eau	1,97 €	Veolia Eau	3,36 €	6,38 €
GUERCHEVILLE	Régie communale	1,22 €	Régie communale	1,60 €	3,84 €
GUERMANTES	Veolia Eau	1,77 €	Veolia Eau	2,50 €	5,32 €
GUIGNES	Veolia Eau	1,89 €	Veolia Eau	2,88 €	5,94 €
GURCY-LE-CHATEL	Régie communale	1,21 €	Régie communale	1,45 €	3,55 €
HAUTEFEUILLE	Nantaise des Eaux	1,43 €	ANC uniquement		2,05 €
LA-HAUTE-MAISON	Veolia Eau	1,97 €	ANC uniquement		2,53 €
HERICY	Veolia Eau	1,78 €	Veolia Eau	2,47 €	5,34 €
HERME	Régie communale	1,86 €	ANC uniquement		2,46 €
HONDEVILLIERS	Régie Intercommunale	2,48 €	ANC uniquement		2,70 €
LA-HOUSSAYE-EN-BRIE	Régie Intercommunale	1,25 €	Régie intercommunale	1,59 €	3,90 €
ICHY	Régie communale	2,07 €	ANC uniquement		2,69 €
ISLES-LES-MELDEUSES	SAUR	1,43 €	SAUR	2,15 €	4,55 €
ISLES-LES-VILLENOY	Veolia Eau	1,78 €	Veolia eau	1,83 €	4,59 €
IVERNY	SAUR	1,40 €	SAUR	1,24 €	3,50 €

Commune	Gestionnaire Eau potable	Prix Eau potable (€HT/m ³)	Gestionnaire Assainissement collectif	Prix Assainissement (€HT/m ³)	Prix Global (€TTC/m ³)
JABLINES	Veolia Eau	1,64 €	Veolia Eau	2,21 €	4,92 €
JAIGNES	SAUR	1,43 €	ANC uniquement		1,93 €
JAULNES	Lyonnaise des Eaux	1,44 €	Régie communale	1,95 €	4,30 €
JOSSIGNY	Veolia Eau	1,77 €	Veolia Eau	2,43 €	5,24 €
JOUARRE	SAUR	1,90 €	SAUR	2,21 €	5,01 €
JOUY-LE-CHATEL	Aqualter	2,84 €	Aqualter	2,26 €	6,27 €
JOUY-SUR-MORIN	Régie Intercommunale	2,48 €	Régie intercommunale	1,70 €	4,69 €
JUILLY	Lyonnaise des Eaux	1,27 €	Lyonnaise des eaux	1,42 €	3,74 €
JUTIGNY	Veolia Eau	2,68 €	Veolia Eau	1,52 €	5,07 €
LAGNY-SUR-MARNE	Veolia Eau	1,77 €	Veolia Eau	2,50 €	5,32 €
LARCHANT	SAUR	1,27 €	SAUR	2,53 €	4,80 €
LAVAL-EN-BRIE	Lyonnaise des Eaux	1,31 €	ANC uniquement		1,92 €
LECHELLE	Veolia Eau	2,06 €	ANC uniquement		2,63 €
LESCHEROLLES	Régie Intercommunale	2,48 €	ANC uniquement		2,70 €
LESCHES	SAUR	1,81 €	Veolia Eau	2,42 €	5,20 €
LESIGNY	Veolia Eau	1,27 €	Veolia Eau	1,32 €	3,58 €
LEUDON-EN-BRIE	Régie Intercommunale	2,48 €	ANC uniquement		2,70 €
LIUSAIN	Lyonnaise des Eaux	1,71 €	Lyonnaise des eaux	1,45 €	4,22 €
LIMOGES-FOURCHES	Régie Intercommunale	1,55 €	ANC uniquement		2,14 €
LISSY	Régie Intercommunale	1,55 €	ANC uniquement		2,17 €
LIVERDY-EN-BRIE	Lyonnaise des Eaux	1,74 €	Lyonnaise des eaux	1,82 €	4,64 €
LIVRY-SUR-SEINE	Veolia Eau	2,10 €	Veolia Eau	1,80 €	4,97 €
LIZINES	Veolia Eau	2,68 €	ANC uniquement		3,23 €
LIZY-SUR-OURCQ	SAUR	1,43 €	SAUR	2,15 €	4,55 €
LOGNES	Veolia Eau	1,65 €	Veolia Eau	2,00 €	4,72 €
LONGPERRIER	Veolia Eau	1,21 €	Veolia Eau	1,41 €	3,58 €
LONGUEVILLE	Régie communale	1,48 €	Lyonnaise des eaux	1,51 €	3,89 €
LORREZ-LE-BOCAGE-PREAUX	SAUR	2,52 €	SAUR	2,35 €	5,81 €
LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE	Veolia Eau	1,82 €	Veolia Eau	1,26 €	4,06 €
LUISETAINES	Régie communale	1,13 €	ANC uniquement		1,65 €
LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX	Veolia Eau	2,37 €	Nantaise des eaux	2,23 €	5,79 €
LUZANCY	SAUR	1,90 €	SAUR	2,21 €	5,01 €
MACHAULT	Veolia Eau	2,76 €	Veolia Eau	2,11 €	6,05 €
LA-MADELEINE-SUR-LOING	SAUR	2,66 €	ANC uniquement		3,35 €
MAGNY-LE-HONGRE	SAUR	1,30 €	SAUR	1,77 €	3,91 €
MAINCY	Veolia Eau	2,32 €	Veolia Eau	2,11 €	5,46 €
MAISONCELLES-EN-BRIE	Veolia Eau	1,97 €	Veolia Eau	2,61 €	5,43 €
MAISONCELLES-EN-GATINAIS	Régie communale	2,40 €	ANC uniquement		3,00 €
MAISON-ROUGE-EN-BRIE	Veolia Eau	2,09 €	Veolia Eau	2,38 €	5,61 €
MARCHEMORET	Veolia Eau	1,21 €	Veolia Eau	1,41 €	3,58 €
MARCILLY	SAUR	1,40 €	SAUR	2,15 €	4,41 €
LES-MARETS	Régie Intercommunale	1,43 €	ANC uniquement		1,90 €
MAREUIL-LES-MEAUX	Veolia Eau	2,04 €	Régie communale	1,17 €	4,18 €
MARLES-EN-BRIE	Régie Intercommunale	1,25 €	Régie intercommunale	1,59 €	3,90 €
MAROLLES-EN-BRIE	Régie Intercommunale	2,48 €	Régie intercommunale	4,41 €	7,41 €

Commune	Gestionnaire Eau potable	Prix Eau potable (€HT/m ³)	Gestionnaire Assainissement collectif	Prix Assainissement (€HT/m ³)	Prix Global (€TTC/m ³)
MAROLLES-SUR-SEINE	SAUR	1,28 €	SAUR	1,94 €	4,36 €
MARY-SUR-MARNE	SAUR	1,43 €	SAUR	2,15 €	4,55 €
MAUPERTHUIS	Régie Intercommunale	2,48 €	Régie intercommunale	5,20 €	8,20 €
MAUREGARD	Lyonnaise des Eaux	1,27 €	Lyonnaise des eaux	1,42 €	3,74 €
MAY-EN-MULTIEN	SAUR	1,43 €	SAUR	2,15 €	4,55 €
MEAUX	Régie communale	1,11 €	Régie communale	1,38 €	3,49 €
LE-MEE-SUR-SEINE	Veolia Eau	1,86 €	Veolia Eau	1,80 €	4,65 €
MEIGNEUX	Régie communale	2,24 €	Régie communale	1,42 €	4,57 €
MEILLERAY	Régie Intercommunale	2,48 €	Régie intercommunale	2,18 €	5,17 €
MELUN	Veolia Eau	2,29 €	Veolia Eau	1,80 €	5,12 €
MELZ-SUR-SEINE	Régie communale	1,94 €	ANC uniquement		2,44 €
MERY-SUR-MARNE	SAUR	1,90 €	SAUR	2,21 €	5,01 €
LE-MESNIL-AMELOT	Lyonnaise des Eaux	1,27 €	Lyonnaise des eaux	1,42 €	3,74 €
MESSY	SAUR	1,40 €	SAUR	1,24 €	3,50 €
MISY-SUR-YONNE	SAUR	1,28 €	SAUR	2,19 €	4,60 €
MITRY-MORY	Veolia Eau	1,64 €	Veolia Eau	1,41 €	4,07 €
MOISENAY	Veolia Eau	1,84 €	Veolia Eau	2,11 €	5,00 €
MOISSY-CRAMAYEL	Lyonnaise des Eaux	1,71 €	Lyonnaise des eaux	1,45 €	4,19 €
MONDREVILLE	SAUR	1,72 €	ANC uniquement		2,35 €
MONS-EN-MONTOIS	Régie communale	1,69 €	Régie communale	1,78 €	4,48 €
MONTARLOT	Veolia Eau	1,68 €	ANC uniquement		2,39 €
MONTCEAUX-LES-MEAUX	SAUR	1,37 €	SAUR	2,42 €	4,91 €
MONTCEAUX-LES-PROVINS	Lyonnaise des Eaux	2,67 €	ANC uniquement		3,33 €
MONTCOURT-FROMONVILLE	Veolia Eau	2,17 €	Veolia Eau	1,16 €	4,36 €
MONTDAUPHIN	Régie Intercommunale	2,48 €	ANC uniquement		2,70 €
MONTENILS	Régie Intercommunale	2,48 €	ANC uniquement		2,70 €
MONTEREAU-FAULT-YONNE	Veolia Eau	1,06 €	Veolia Eau	2,17 €	4,22 €
MONTEREAU-SUR-LE-JARD	Veolia Eau	1,95 €	Veolia Eau	1,68 €	4,64 €
MONTEVRAIN	SAUR	2,20 €	SAUR	2,17 €	5,24 €
MONTGE-EN-GOELE	Veolia Eau	1,21 €	Veolia Eau	1,41 €	3,58 €
MONTHYON	SAUR	1,51 €	SAUR	2,46 €	5,01 €
MONTIGNY-LE-GUESDIER	Lyonnaise des Eaux	1,64 €	ANC uniquement		2,24 €
MONTIGNY-LENCOUPE	Lyonnaise des Eaux	1,82 €	Veolia Eau	1,25 €	4,09 €
MONTIGNY-SUR-LOING	Régie communale	1,54 €	Veolia Eau	2,38 €	4,95 €
MONTMACHOUX	SAUR	1,57 €	SAUR	6,55 €	8,95 €
MONTOLIVET	Régie Intercommunale	2,48 €	ANC uniquement		2,70 €
MONTRY	SAUR	1,87 €	SAUR	2,20 €	5,00 €
MORET-SUR-LOING	Veolia Eau	1,86 €	Veolia Eau	1,71 €	4,58 €
MORMANT	Veolia Eau	2,09 €	Veolia Eau	2,27 €	5,40 €
MORTCERF	Lyonnaise des Eaux	2,56 €	Lyonnaise des eaux	1,37 €	5,04 €
MORTERY	Régie communale	1,63 €	ANC uniquement		2,12 €
MOUROUX	Régie Intercommunale	2,48 €	Veolia Eau	2,45 €	5,81 €
MOUSSEAUX-LES-BRAY	Lyonnaise des Eaux	1,44 €	Lyonnaise des eaux	1,50 €	3,97 €
MOUSSY-LE-NEUF	Veolia Eau	1,40 €	Veolia Eau	1,41 €	3,78 €
MOUSSY-LE-VIEUX	Lyonnaise des Eaux	1,27 €	Lyonnaise des eaux	1,42 €	3,74 €

Commune	Gestionnaire Eau potable	Prix Eau potable (€/HT/m ³)	Gestionnaire Assainissement collectif	Prix Assainissement (€/HT/m ³)	Prix Global (€/TTC/m ³)
MOUY-SUR-SEINE	Lyonnaise des Eaux	1,44 €	ANC uniquement		2,05 €
NANDY	Lyonnaise des Eaux	1,71 €	Lyonnaise des eaux	1,45 €	4,22 €
NANGIS	Veolia Eau	2,16 €	Veolia Eau	1,34 €	4,48 €
NANTEAU-SUR-ESSONNE	Veolia Eau	1,85 €	ANC uniquement		2,47 €
NANTEAU-SUR-LUNAIN	Régie communale	2,17 €	ANC uniquement		2,71 €
NANTEUIL-LES-MEAUX	Veolia Eau	1,85 €	Régie communale	1,04 €	3,83 €
NANTEUIL-SUR-MARNE	SAUR	1,90 €	SAUR	2,21 €	5,01 €
NANTOUILLET	Lyonnaise des Eaux	1,27 €	Lyonnaise des eaux	1,42 €	3,74 €
NEMOURS	SAUR	2,58 €	SAUR	2,19 €	5,67 €
CHAUCONIN-NEUFMONTIERS	Veolia Eau	1,21 €	Veolia Eau	1,31 €	3,44 €
NEUFMOUTIERS-EN-BRIE	Lyonnaise des Eaux	1,44 €	Lyonnaise des eaux	2,37 €	4,91 €
NOISEL	Veolia Eau	1,65 €	Veolia Eau	2,00 €	4,72 €
NOISY-RUDIGNON	SAUR	1,57 €	SAUR	2,32 €	4,72 €
NOISY-SUR-ECOLE	Veolia Eau	1,43 €	Veolia Eau	1,56 €	4,01 €
NONMILLE	Veolia Eau	3,01 €	ANC uniquement		3,18 €
NOYEN-SUR-SEINE	Régie communale	0,96 €	ANC uniquement		1,57 €
OBSONMILLE	Régie communale	1,53 €	ANC uniquement		2,04 €
OCQUERRE	SAUR	1,43 €	SAUR	2,15 €	4,55 €
OISSERY	Veolia Eau	1,21 €	Veolia Eau	1,41 €	3,58 €
ORLY-SUR-MORIN	Régie Intercommunale	2,48 €	ANC uniquement		2,70 €
LES-ORMES-SUR-VOULZIE	Lyonnaise des Eaux	2,41 €	Lyonnaise des eaux	3,15 €	6,73 €
ORMISSION	SAUR	1,93 €	ANC uniquement		2,50 €
OTHIS	Lyonnaise des Eaux	1,37 €	Lyonnaise des eaux	1,40 €	3,61 €
OZOIR-LA-FERRIERE	Veolia Eau	1,77 €	Veolia Eau	1,73 €	4,54 €
OZOUER-LE-VOULGIS	Lyonnaise des Eaux	0,76 €	Aqualter	1,07 €	2,68 €
PALEY	Régie communale	1,66 €	ANC uniquement		2,10 €
PAMIFOU	Veolia Eau	2,76 €	Veolia Eau	2,11 €	6,05 €
PAROY	Lyonnaise des Eaux	2,68 €	ANC uniquement		3,33 €
PASSY-SUR-SEINE	Régie communale	1,58 €	ANC uniquement		2,25 €
PECY	Veolia Eau	2,75 €	Veolia Eau	1,15 €	4,97 €
PENCHARD	Veolia Eau	1,97 €	Veolia Eau	1,06 €	3,98 €
PERTHES-EN-GATINAIS	Régie communale	1,10 €	Veolia Eau	2,28 €	4,41 €
PEZARCHES	Lyonnaise des Eaux	2,37 €	Nantaise des eaux	4,09 €	7,78 €
PIERRE-LEVEE	Veolia Eau	1,97 €	SAUR	2,17 €	4,99 €
LE-PIN	Veolia Eau	1,77 €	Nantaise des eaux	1,61 €	4,42 €
LE-PLESSIS-AUX-BOIS	SAUR	1,40 €	SAUR	1,24 €	3,50 €
LE-PLESSIS-FEU-AUSSOUX	Lyonnaise des Eaux	2,37 €	Lyonnaise des eaux	0,80 €	4,26 €
LE-PLESSIS-L'EVEQUE	Veolia Eau	1,21 €	Veolia Eau	1,41 €	3,58 €
LE-PLESSIS-PLACY	SAUR	1,43 €	SAUR	2,15 €	4,55 €
POIGNY	Régie communale	1,15 €	Veolia Eau	0,45 €	2,12 €
POINCY	Veolia Eau	1,54 €	Veolia Eau	1,40 €	3,88 €
POLIGNY	SAUR	1,98 €	SAUR	2,36 €	5,24 €
POMMEUSE	Régie Intercommunale	2,48 €	SAUR	4,21 €	7,21 €
POMPONNE	Veolia Eau	1,77 €	Veolia Eau	2,39 €	5,24 €
PONTAULT-COMBAULT	Veolia Eau	1,86 €	Veolia Eau	1,63 €	4,54 €

Commune	Gestionnaire Eau potable	Prix Eau potable (€/HT/m ³)	Gestionnaire Assainissement collectif	Prix Assainissement (€/HT/m ³)	Prix Global (€/TTC/m ³)
PONTCARRE	Lyonnaise des Eaux	1,88 €	Veolia Eau	1,75 €	4,73 €
PRECY-SUR-MARNE	SAUR	1,00 €	SAUR	2,23 €	4,25 €
PRESLES-EN-BRIE	Lyonnaise des Eaux	1,74 €	Lyonnaise des eaux	1,68 €	4,40 €
PRINGY	Régie communale	1,31 €	Lyonnaise des eaux	1,25 €	3,36 €
PROVINS	Veolia Eau	1,75 €	Veolia Eau	1,85 €	4,60 €
PUISIEUX	SAUR	1,43 €	ANC uniquement		1,93 €
QUIERS	Nantaise des Eaux	1,98 €	Lyonnaise des eaux	1,98 €	4,83 €
QUINCY-VOISINS	SAUR	2,05 €	SAUR	1,66 €	4,74 €
RAMPILLON	Aqualter	2,97 €	Aqualter	1,99 €	6,06 €
REAU	Lyonnaise des Eaux	1,71 €	Lyonnaise des eaux	1,45 €	4,22 €
REBAIS	Régie Intercommunale	2,48 €	Veolia Eau	1,88 €	4,89 €
RECLOSES	Veolia Eau	1,76 €	Veolia Eau	1,64 €	4,50 €
REVAUMILLE	SAUR	1,98 €	ANC uniquement		2,54 €
REUIL-EN-BRIE	SAUR	1,90 €	SAUR	2,21 €	5,01 €
LA-ROCHETTE	Veolia Eau	2,33 €	Veolia Eau	1,80 €	5,15 €
ROISSY-EN-BRIE	Veolia Eau	1,77 €	Veolia Eau	1,64 €	4,43 €
ROUILLY	Régie communale	1,54 €	Veolia Eau	1,30 €	3,73 €
ROUVRES	Lyonnaise des Eaux	1,27 €	Lyonnaise des eaux	1,42 €	3,74 €
ROZAY-EN-BRIE	Lyonnaise des Eaux	1,61 €	Lyonnaise des eaux	2,06 €	4,80 €
RUBELLES	Veolia Eau	1,91 €	Veolia Eau	1,80 €	4,69 €
RUMONT	SAUR	3,15 €	ANC uniquement		3,78 €
RUPEREUX	Régie Intercommunale	2,34 €	ANC uniquement		2,92 €
SAACY-SUR-MARNE	Régie Intercommunale	2,48 €	SAUR	2,21 €	5,64 €
SABLONNIERES	Régie Intercommunale	2,48 €	Régie communale	1,88 €	4,89 €
ST-ANGE-LE-VIEIL	SAUR	2,52 €	ANC uniquement		3,16 €
ST-AUGUSTIN	Régie Intercommunale	2,48 €	SAUR	4,21 €	7,39 €
STE-AULDE	SAUR	1,90 €	SAUR	2,21 €	5,01 €
ST-BARTHELEMY	Régie Intercommunale	2,48 €	ANC uniquement		5,39 €
ST-BRICE	Veolia Eau	1,44 €	Veolia Eau	2,11 €	4,54 €
STE-COLOMBE	Régie communale	1,62 €	Lyonnaise des eaux	2,00 €	4,56 €
ST-CYR-SUR-MORIN	Régie Intercommunale	2,48 €	Veolia Eau	2,34 €	5,39 €
ST-DENIS-LES-REBAIS	Régie Intercommunale	2,48 €	Veolia Eau		2,93 €
ST-FARGEAU-PONTHIERRY	Lyonnaise des Eaux	1,35 €	Lyonnaise des eaux	1,98 €	4,41 €
ST-FIACRE	SAUR	1,37 €	SAUR	2,42 €	4,91 €
ST-GERMAIN-LAVAL	Lyonnaise des Eaux	1,31 €	SAUR	1,94 €	4,29 €
ST-GERMAIN-LAXIS	Veolia Eau	2,74 €	Veolia Eau	2,12 €	5,98 €
ST-GERMAIN-SOUS-DOUE	Régie Intercommunale	2,48 €	ANC uniquement		5,39 €
ST-GERMAIN-SUR-ECOLE	Nantaise des Eaux	2,37 €	Veolia Eau	7,83 €	12,14 €
ST-GERMAIN-SUR-MORIN	Veolia Eau	2,04 €	Veolia Eau	1,15 €	4,18 €
ST-HILJERS	Veolia Eau	2,92 €	Veolia Eau	2,06 €	6,03 €
ST-JEAN-LES-DEUX-JUMEAUX	SAUR	1,37 €	SAUR	2,21 €	4,51 €
ST-JUST-EN-BRIE	Veolia Eau	2,89 €	ANC uniquement		3,60 €
ST-LEGER	Régie Intercommunale	2,48 €	ANC uniquement		5,39 €
ST-LOUP-DE-NAUD	Régie communale	1,65 €	Lyonnaise des eaux	2,28 €	5,02 €
ST-MAMIMES	Veolia Eau	1,94 €	Veolia Eau	2,21 €	5,19 €

Commune	Gestionnaire Eau potable	Prix Eau potable (€/HT/m ³)	Gestionnaire Assainissement collectif	Prix Assainissement (€/HT/m ³)	Prix Global (€/TTC/m ³)
ST-MARD	Veolia Eau	1,40 €	Veolia Eau	1,41 €	3,78 €
ST-MARS-VIEUX-MAISONS	Régie Intercommunale	2,48 €	ANC uniquement		5,39 €
ST-MARTIN-DES-CHAMPS	Régie Intercommunale	2,48 €	Régie intercommunale	3,12 €	6,21 €
ST-MARTIN-DU-BOSCHET	Lyonnaise des Eaux	1,71 €	ANC uniquement		2,35 €
ST-MARTIN-EN-BIERE	Veolia Eau	1,83 €	Veolia Eau	1,58 €	4,45 €
ST-MERY	Veolia Eau	2,06 €	Veolia Eau	2,25 €	5,39 €
ST-MESMIES	Veolia Eau	1,40 €	Veolia Eau	2,73 €	5,23 €
ST-OUEN-EN-BRIE	Veolia Eau	1,98 €	Veolia Eau	1,56 €	4,55 €
ST-OUEN-SUR-MORIN	Régie Intercommunale	2,48 €	ANC uniquement		5,39 €
ST-PATHUS	Veolia Eau	1,21 €	Veolia Eau	1,41 €	3,58 €
ST-PIERRE-LES-NEVOURS	SAUR	2,33 €	SAUR	2,19 €	5,58 €
ST-REMY-DE-LA-VANNE	Régie Intercommunale	2,48 €	Veolia Eau	2,34 €	5,39 €
SAINTS	Régie Intercommunale	2,48 €	Régie intercommunale	4,94 €	8,15 €
ST-SAUVEUR-LES-BRAY	Lyonnaise des Eaux	1,44 €	ANC uniquement		2,05 €
ST-SAUVEUR-SUR-ECOLE	Veolia Eau	1,75 €	Veolia Eau	3,11 €	5,94 €
ST-SIMEON	Régie Intercommunale	2,48 €	Veolia Eau	2,34 €	5,39 €
ST-SOUPPLETS	SAUR	1,17 €	SAUR	2,24 €	4,41 €
ST-THIBAUT-DES-VIGNES	Veolia Eau	1,77 €	Veolia Eau	2,39 €	5,24 €
SALINS	Lyonnaise des Eaux	1,31 €	SAUR	1,94 €	4,29 €
SAMMERON	SAUR	1,90 €	SAUR	2,21 €	5,01 €
SAMOIS-SUR-SEINE	Veolia Eau	1,71 €	Veolia Eau	2,36 €	5,19 €
SAMOREAU	Veolia Eau	1,78 €	Veolia Eau	2,47 €	5,34 €
SANCY-LES-MEAUX	Veolia Eau	1,97 €	Régie communale	1,63 €	4,45 €
SANCY-LES-PROVINS	Veolia Eau	1,17 €	ANC uniquement		1,63 €
SAVIGNY-LE-TEMPLE	Lyonnaise des Eaux	1,71 €	Lyonnaise des eaux	1,45 €	4,22 €
SAVINS	Veolia Eau	2,68 €	Veolia Eau	2,32 €	5,86 €
SEINE-PORT	Lyonnaise des Eaux	1,43 €	Lyonnaise des eaux	2,08 €	4,58 €
SEPT-SORTS	SAUR	1,90 €	SAUR	2,21 €	5,01 €
SERRIS	SAUR	1,30 €	SAUR	1,77 €	3,91 €
SERVON	Lyonnaise des Eaux	2,02 €	Lyonnaise des eaux	2,19 €	5,32 €
SIGNY-SIGNETS	SAUR	1,37 €	SAUR	2,21 €	4,69 €
SIGY	Régie communale	2,09 €	ANC uniquement		2,60 €
SIVRY-COURTRY	Veolia Eau	1,84 €	Veolia Eau	2,11 €	5,00 €
SOGNOLLES-EN-MONTOIS	Veolia Eau	2,68 €	Régie communale		3,23 €
SOIGNOLLES-EN-BRIE	Nantaise des Eaux	1,35 €	Nantaise des eaux	2,51 €	4,75 €
SOISY-BOUY	Lyonnaise des Eaux	2,17 €	Lyonnaise des eaux	2,33 €	5,62 €
SOLERS	Nantaise des Eaux	1,36 €	Nantaise des eaux	3,22 €	5,40 €
SOUPPES-SUR-LOING	SAUR	1,71 €	SAUR	1,98 €	4,70 €
SOURDUN	Veolia Eau	1,97 €	Veolia Eau	1,94 €	4,91 €
TANCROU	SAUR	1,43 €	ANC uniquement		1,93 €
THENISY	Lyonnaise des Eaux	3,57 €	ANC uniquement		4,29 €
THIEUX	Veolia Eau	1,40 €	Veolia Eau	1,41 €	3,78 €
THOMERY	Veolia Eau	2,07 €	Veolia Eau	1,94 €	5,04 €
THORIGNY-SUR-MARNE	Veolia Eau	1,77 €	Veolia Eau	2,39 €	5,24 €
THOURY-FEROTTES	SAUR	1,72 €	SAUR	2,38 €	4,96 €

Commune	Gestionnaire Eau potable	Prix Eau potable (€HT/m ³)	Gestionnaire Assainissement collectif	Prix Assainissement (€HT/m ³)	Prix Global (€TTC/m ³)
TIGEAUX	Veolia Eau	1,97 €	ANC uniquement		2,50 €
LA-TOMBE	SAUR	1,28 €	ANC uniquement		2,11 €
TORCY	Veolia Eau	1,65 €	Veolia Eau	2,00 €	4,72 €
TOUQUIN	Lyonnaise des Eaux	2,37 €	Lyonnaise des eaux	3,46 €	7,11 €
TOURNAN-EN-BRIE	Lyonnaise des Eaux	1,75 €	Lyonnaise des eaux	1,91 €	4,63 €
TOUSSON	Veolia Eau	1,77 €	ANC uniquement		2,32 €
LA-TRETOIRE	Régie Intercommunale	2,48 €	ANC uniquement		5,39 €
TREUZY-LEVELAY	Régie communale	2,82 €	ANC uniquement		3,40 €
TRILBARDOU	Veolia Eau	2,12 €	Veolia Eau	1,78 €	5,03 €
TRILPORT	Veolia Eau	1,16 €	Régie communale	0,98 €	3,10 €
TROCY-EN-MULTIEN	SAUR	1,43 €	SAUR	2,15 €	4,55 €
URY	SAUR	1,01 €	SAUR	2,01 €	3,94 €
USSY-SUR-MARNE	SAUR	1,90 €	SAUR	2,63 €	5,42 €
VAIRES-SUR-MARNE	Veolia Eau	1,48 €	Nantaise des eaux	1,62 €	3,92 €
VALENCE-EN-BRIE	Veolia Eau	3,52 €	Veolia Eau	2,11 €	6,73 €
VANILLE	Veolia Eau	1,61 €	ANC uniquement		2,17 €
VARENNES-SUR-SEINE	SAUR	1,57 €	SAUR	1,95 €	4,35 €
VARREDES	Veolia Eau	1,44 €	Veolia Eau	1,65 €	4,14 €
VAUCOURTOIS	Veolia Eau	1,97 €	Lyonnaise des eaux	2,56 €	5,59 €
LE-VAUDOUE	Veolia Eau	1,43 €	Veolia Eau	1,56 €	4,00 €
VAUDOY-EN-BRIE	Lyonnaise des Eaux	2,82 €	Régie communale	2,80 €	6,85 €
VAUX-LE-PENIL	Veolia Eau	1,56 €	Veolia eau	1,82 €	4,37 €
VAUX-SUR-LUNAIN	SAUR	2,52 €	ANC uniquement		3,16 €
VENDREST	SAUR	1,43 €	SAUR	2,15 €	4,55 €
VEUEUX-LES-SABLONS	Veolia Eau	1,28 €	Veolia Eau	1,73 €	4,05 €
VERDELOT	Régie Intercommunale	2,48 €	SAUR	2,20 €	5,23 €
VERNEUIL-L'ETANG	Aqualter	1,67 €	Aqualter	1,70 €	4,27 €
VERNOU-LA-CELLE-SUR-SEINE	Veolia Eau	2,02 €	Veolia Eau	1,38 €	4,44 €
VERT-ST-DENIS	Lyonnaise des Eaux	1,71 €	Lyonnaise des eaux	1,45 €	4,22 €
VIEUX-CHAMPAGNE	Veolia Eau	1,43 €	ANC uniquement		2,01 €
VIGNELY	Veolia Eau	2,12 €	Veolia Eau	1,54 €	4,77 €
VILLEBEON	Régie communale	2,97 €	ANC uniquement		3,43 €
VILLECERF	SAUR	1,72 €	Veolia Eau	1,96 €	4,57 €
VILLEMARECHAL	Régie communale	1,23 €	ANC uniquement		1,72 €
VILLEMAREUIL	SAUR	1,37 €	SAUR	2,42 €	4,91 €
VILLEMER	Régie communale	1,40 €	ANC uniquement		2,01 €
VILLENAUXE-LA-PETITE	Régie communale	1,13 €	ANC uniquement		1,74 €
VILLENEUVE-LE-COMTE	Lyonnaise des Eaux	1,50 €	Lyonnaise des eaux	2,17 €	4,83 €
VILLENEUVE-LES-BORDES	Veolia Eau	1,50 €	Veolia Eau	0,85 €	3,27 €
VILLENEUVE-ST-DENIS	Lyonnaise des Eaux	1,50 €	Lyonnaise des eaux	2,14 €	4,80 €
VILLENEUVE-SOUS-DAMIMARTIN	Veolia Eau	1,40 €	Veolia Eau	1,41 €	3,78 €
VILLENEUVE-SUR-BELLOT	Régie Intercommunale	2,48 €	Régie intercommunale	3,01 €	6,09 €
VILLENY	Régie communale	1,69 €	Régie communale	0,67 €	3,26 €
VILLEPARISIS	Veolia Eau	1,48 €	Veolia Eau	2,17 €	4,70 €
VILLEROY	SAUR	1,40 €	Régie communale	1,77 €	4,07 €

Commune	Gestionnaire Eau potable	Prix Eau potable (€/HT/m ³)	Gestionnaire Assainissement collectif	Prix Assainissement (€/HT/m ³)	Prix Global (€/TTC/m ³)
VILLE-ST-JACQUES	SAUR	1,72 €	SAUR	2,31 €	4,89 €
VILLEVAUDE	Veolia Eau	1,77 €	Veolia Eau	1,64 €	4,43 €
VILLIERS-EN-BIERE	Veolia Eau	1,19 €	Veolia Eau	1,10 €	3,04 €
VILLIERS-ST-GEORGES	Veolia Eau	1,31 €	Veolia Eau	1,99 €	4,28 €
VILLIERS-SOUS-GREZ	SAUR	1,29 €	SAUR	1,23 €	3,46 €
VILLIERS-SUR-MORIN	SAUR	3,18 €	SAUR	1,55 €	5,73 €
VILLIERS-SUR-SEINE	Régie communale	1,49 €	ANC uniquement		2,03 €
VILLUIS	Régie communale	1,98 €	ANC uniquement		2,65 €
VIMPELLES	Lyonnaise des Eaux	3,10 €	ANC uniquement		3,80 €
VINANTES	Lyonnaise des Eaux	1,27 €	Lyonnaise des eaux	1,42 €	3,74 €
VINCY-MANOEUVRE	SAUR	1,43 €	ANC uniquement		1,93 €
VOINSLES	Lyonnaise des Eaux	3,59 €	ANC uniquement		4,32 €
VOISENON	Veolia Eau	1,53 €	Veolia Eau	1,80 €	4,28 €
VOULANGIS	Veolia Eau	1,97 €	Veolia Eau	2,74 €	5,78 €
VOULTON	Régie Intercommunale	2,34 €	ANC uniquement		2,92 €
VOULX	Régie communale	1,72 €	Régie communale	2,19 €	4,85 €
VULAINES-LES-PROVINS	Régie communale	- €			- €
VULAINES-SUR-SEINE	Veolia Eau	1,78 €	Veolia Eau	2,47 €	5,34 €
YEBLES	Aqualter	1,71 €	Lyonnaise des eaux	1,70 €	4,32 €

Département de Seine-et-Marne
Direction de l'eau et de l'environnement
Hôtel du Département
CS 50377
77010 Melun cedex

<http://eau.seine-et-marne.fr>
sde@departement77.fr

01 64 14 77 77

seine-et-marne.fr  

